

VILLE D'ANTONY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{ER} JUILLET 2021

La séance est ouverte à huis-clos à 20h08 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony.

Il est fait appel des membres présents par Madame Pauly.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. COLIN à M. PASSERON	M. GIORIA à Mme PRECETTI
M. LEGRAND à Mme VERET	M. AIT-OUARAZ à Mme BERTHIER
Mme LEMMET à M. VOULDOUKIS	M. HOBEIKA à Mme LAJEUNIE

- Approbation du compte rendu de la séance du 19 mai 2021.

M. le Maire : Vous avez reçu le PV de la séance du 19 mai, avez-vous des demandes de rectification ?

Mme ASCHEHOUG : Ce n'est pas vraiment une demande de rectification, c'est juste que j'avais annoncé, enfin vous m'aviez conseillé d'annoncer aux conseillers municipaux qu'on allait envoyer le vœu que nous souhaitons présenter le 19 mai aux conseillers municipaux pour qu'ils aient le temps de le lire. Quand on a reçu l'ordre du jour, on a vu qu'il n'y avait pas le vœu dans l'ordre du jour, donc je me suis inquiétée de la raison et il paraît que ce n'était pas un intérêt local ; et donc je suis un peu surprise parce qu'il y a des intérêts locaux sur des questions qui dépassent le cadre des affaires

communales, j'en prendrai pour exemple le retard dans le démarrage de la campagne de vaccination, le vœu, je le rappelle, c'était un vœu de soutien à une initiative citoyenne européenne qui s'appelle « Pas de profit sur la pandémie ». Donc on se pose la question de savoir à quel moment c'est local, à quel moment ce n'est pas le local ; et là pour le coup la pandémie ne s'arrête pas aux portes d'Antony, elle ne s'arrête pas aux portes de la France ni de l'Europe et vous n'êtes pas sans savoir qu'Antony compte beaucoup d'habitants d'origines diverses et que dans les communautés actives qui ont gardé des liens avec leur pays d'origine et qui s'y rendent régulièrement, qui vont s'y rendre là par exemple pendant les vacances, l'efficacité des traitements est menacée par chaque nouveau variant, donc retarder la mise en place des vaccins c'est donner la possibilité de l'augmentation de cette pandémie. Et donc pour assurer à chacun une protection à laquelle il a droit, nous souhaitons que nous nous associions à cette initiative.

Par ailleurs la recherche et le développement des vaccins et traitements contre la Covid 19 ont bénéficié de fonds publics et donc chaque citoyen de ce pays à Antony comme ailleurs est en droit de connaître par exemple le contenu des contrats qui sont signés avec les firmes pharmaceutiques. Donc l'initiative citoyenne que nous voulions vous soumettre porte aussi cet exemple de transparence. Antony n'est pas une citadelle isolée au sein de la pandémie, malgré le fait qu'on est un centre de vaccination tout à fait

performant ; mais une approche un peu égoïste ne ferait que prolonger la crise sanitaire qui a déjà fait de trop nombreux morts et nous souhaitons vous inviter à en prendre compte et à apporter votre signature à cette initiative afin que les mesures nécessaires soient prises pour stopper cette pandémie par la Commission européenne, si vous jugez ce vœu pas recevable, moi j'en suis désolée mais il est utile que les Antoniens le sachent.

M. le Maire : Hé bien vous vous êtes exprimée très complètement sur le sujet, donc nous pouvons passer maintenant à la suite. Des demandes sur le PV de la réunion ?

M. MAUGER : Merci, je suis désolé, je n'ai pas eu le temps d'envoyer une demande de modification qui concerne la page 44 : plutôt que « le rapport indique comme je vous l'avais dit », ce que j'ai dit à ce moment-là c'est « le rapport indique comme vous l'avez dit »

M. le Maire : C'est la troisième ligne ? C'est : le rapport indique un projet ambitieux... » ?

M. MAUGER : Oui, j'ai dit « comme vous l'avez dit »

M. le Maire : D'accord. Ce sera rectifié : « le rapport indique comme vous l'avez dit et non pas comme je l'avais dit » c'est cela n'est-ce pas ? Est-ce qu'il y a d'autres demandes de rectification ? S'il n'y en a pas je considère que le rapport est approuvé.

- **Liste des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

M. le Maire : Vous avez reçu aussi la liste des décisions prises pendant l'intersession, y a-t-il des questions ?

Mme DESBOIS : Ce n'est pas forcément une question, simplement une remarque sur l'intersession numéro 29 qui concerne la reconstruction de la rue André Chénier : pour dire qu'a priori cette reconstruction, c'est un succès, en tout cas les riverains sont tout à fait satisfaits à la fois de la manière dont sont conduits les travaux, le résultat et l'apaisement des circulations dans la rue. C'est tout simplement pour saluer les travaux qui ont été menés sur ce périmètre.

M. le Maire : D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant les décisions ?

Mme CHABOT : Juste pour revenir sur un point que l'on a abordé en commission à propos de la 45 sur la crèche et sur l'école Jean Zay : comme ce sont des projets qui ont débuté sous la mandature précédente, nous avons le souhait que nous soit adressé pour les groupes minoritaires un résumé des épisodes précédents comme par exemple ce que nous avons pour la médiathèque Jean Zay, il faudrait que l'on ait les documents équivalents pour pouvoir nous prononcer sur les différents avenants que l'on aura à voter plus tard. Merci.

Mme PRECETTI : Oui effectivement, c'est une demande que vous avez

faite en commission lundi soir et cela vous a été envoyé cet après-midi, on vous a envoyé un document récapitulatif du projet avec entre autres vous nous interrogez sur les cours d'école, leur verdissement, etc., et donc je vous ai envoyé un document cet après-midi.

Mme CHABOT : Alors effectivement plus précisément à 18h39, donc c'était un petit peu court pour les délais des uns et des autres pour l'étude, mais en tout cas l'intention y était. Merci madame Précetti.

Mme REMY-LARGEAU : En commission Urbanisme il a été demandé quels projets étaient liés au droit de préemption que l'on trouve dans la décision d'intersession numéro 23. Il nous a été répondu qu'il était lié au projet d'agrandissement du local de la Croix-Rouge. Nous avons donc trois questions complémentaires :

1. Pouvez-vous nous en dire un peu plus concernant ce projet d'agrandissement ? Y aura-t-il une offre de soins élargie ? Et si oui, laquelle ?
2. Pouvez-vous nous dire où en est le projet de Maison Médicale rue de l'Abbaye dont il a été question lors du dernier conseil municipal ?
3. Où en est-on de la convention passée avec l'ARS concernant la réalisation de diagnostic et d'animation de Territoire portant sur l'offre et le recours aux soins ? Convention passée avec l'ARS, c'était la 94 du conseil du 3 décembre 2020.

M. le Maire : Alors sur le projet d'extension du centre de la Croix-Rouge,

c'est un projet que nous avons effectivement en liaison avec les responsables du centre de la Croix-Rouge qui trouvent que le local avait été finalement sous- dimensionné par rapport aux vrais besoins du quartier, et donc nous sommes en train d'acheter par le biais d'une préemption les 150 mètres carrés du commerce voisin. J'espère qu'on arrivera ainsi à agrandir le centre de la Croix-Rouge.

Concernant la Maison Médicale, le projet avance bien. On va acheter l'ancien local du siège de Hauts de Bièvre Habitat, et d'ores et déjà on commence à travailler sur l'aménagement des locaux pour y installer effectivement une maison médicale, en liaison avec l'association des médecins libéraux d'Antony.

Pour la troisième question M. Vouldoukis peut-être pourrait vous répondre.

M. VOULDOUKIS : Oui, un diagnostic est en cours avec l'URPS, l'Union Régionale Professionnelle de Santé, et l'ARS et on attend les résultats pour le mois de septembre.

M. le Maire : Est-ce que vous avez d'autres questions à poser sur les décisions d'intersession ?

Mme REMY-LARGEAU : Oui, cette fois-ci c'est la 24 juste ensuite. En commission Urbanisme nous avons redemandé la liste des locaux à usages commerciaux ou industriels et celle des logements détenus par la Ville ainsi que les disponibilités foncières. Il nous a été répondu que premièrement ces informations relevaient de différents services qui n'avaient pas le temps de

produire ce genre de document, « car tout change tout le temps » je cite ; deuxièmement que la mairie n'avait pas l'obligation de le faire ; et troisièmement on nous a renvoyé à la lecture d'une part du guide d'Antony 2021, du compte administratif, et il nous a été conseillé de nous adresser au cadastre.

Cette réponse nous étonne et ne nous satisfait pas complètement pour plusieurs raisons : vous nous dites qu'il n'y a pas obligation de faire cet état des lieux, nous sommes étonnés que vous n'ayez pas une telle liste, ne serait-ce que pour des raisons fiscales et plus généralement nous sommes étonnés d'apprendre qu'on peut gérer une Ville en ignorant la composition de son patrimoine. Deuxièmement nous sommes également surpris qu'on nous demande de faire ce travail de recensement sans nous en donner par ailleurs les moyens. En effet, le compte administratif ne nous renseigne que sur les nouvelles acquisitions, or ce qui est intéressant, c'est d'avoir une vision d'ensemble de tout ce qui est vacant ou mis à disposition. Certes cet ensemble évolue dans le temps mais il doit bien y avoir moyen d'avoir un état des lieux à un moment donné ne serait-ce qu'une fois par an.

Par ailleurs le cadastre en ligne n'indique pas les propriétaires. Alors trouver l'ensemble des parcelles d'un propriétaire nous semble un peu inaccessible. Donc quitte à nous répéter, la liste des locaux à usage commercial je précise qu'on l'a eue en commission Développement économique mais il nous manque la liste des locaux à usage industriel, les logements détenus

par la ville et les disponibilités foncières.

M. le Maire : Les locaux à usage industriel, je ne pense pas qu'on en ait, en tout cas ça ne me dit rien. Et quelle autre liste encore vous voulez avoir ?

Mme REMY-LARGEAU : Les logements détenus par la Ville...

M. le Maire : Les logements ? Oui ça on a ; on peut vous donner la liste des logements, oui.

Mme REMY-LARGEAU : La liste des logements d'accord. Et les disponibilités foncières ? Les terrains disponibles ?

M. le Maire : Je n'ai pas de liste toute faite de tous ces terrains mais si vous voulez, on pourrait effectivement en dresser, c'est une question à poser en commission. Oui bien sûr on peut la faire.

Mme REMY-LARGEAU : Très bien. Je vous remercie.

M. le Maire : Il y a d'autres questions ?

Mme ASCHEHOUG : Je reviens à la numéro 45 : c'est une augmentation en fait du budget qui est prévue pour l'école Jean Zay et il nous a été dit en commission que cette augmentation était due à la modification des cours d'écoles pour les rendre plus vertes. Et que nous pouvions voir les nouveaux plans sur le BMO. Sur le BMO honnêtement, je suis allée regarder, on ne voit rien, donc j'ai demandé les plans définitifs mais je pense que vous n'avez pas eu le temps de me les envoyer vu que je les ai demandés ce matin je crois ou hier.

M. le Maire : Attendez, Mme Précetti vous a dit à l'instant qu'elle venait de

les envoyer.

Mme ASCHEHOUG : Moi, je ne les ai pas reçus.

M. le Maire : A 18h39.

Mme PRECETTI : Ça a été envoyé à toute la commission ce soir effectivement, en fin d'après-midi.

Mme ASCHEHOUG : Très bien, merci, mais peu importe, ce n'est pas l'objet.

Mme PRECETTI : Ah, si ce n'était pas l'objet de votre demande...

Mme ASCHEHOUG : On pouvait comprendre qu'il y avait du retard éventuellement ; mais si nous nous réjouissons que nos alertes sur ce projet des cours d'écoles aient été entendues, on trouve que l'augmentation est quand même très, très importante.

M. le Maire : Moi aussi ! Moi aussi, et je ne l'ai pas envoyé dire !

Mme ASCHEHOUG : Ah ! Vous aussi ?

M. le Maire : Je leur ai dit aussi, oui.

Mme ASCHEHOUG : Voilà, on voulait avoir plus de précisions sur les travaux entrepris...

M. le Maire : Vous avez raison de le souligner, je trouve moi aussi que l'augmentation est très forte. Et je le déplore. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

- Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la

commune n'a pas exercé son droit de préemption.

M. le Maire : Vous avez reçu la liste des DIA de la période du 1er mars au 14 mai. Vous voyez qu'elle est très épaisse cette liste parce que le marché immobilier effectivement est très florissant, si je puis dire en ce moment. On se bat pour acheter des pavillons dans toute l'Île-de-France et en particulier à Antony. Pas de questions ?

On passe donc maintenant à l'ordre du jour qui appelle d'abord le rapport de Pierre Médan sur l'avenant numéro 1 au contrat de développement passé avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

M. MAUGER : Nous vous avons envoyé une question écrite. Est-ce qu'elle sera abordée à un moment de ce conseil ? D'habitude c'est en amont de l'ordre du jour...

M. le Maire : Vous l'avez envoyée quand votre question écrite, M. Mauger ?

M. MAUGER : Lundi.

M. le Maire : Lundi soir à 23h59. C'était lundi soir, mais c'était un jour trop tard parce que le règlement impose de l'envoyer trois jours francs avant. Les jours francs, c'est lundi, mardi, mercredi, le jeudi ne compte pas comme jour franc et donc il fallait l'envoyer dimanche soir.

M. MAUGER : D'habitude vous ne nous faites aucune difficulté par rapport à cela, est-ce que c'est le fait que le sujet porte sur vos indemnités qui vous embête ?

M. le Maire : Non, vous l'avez envoyée en retard, je regrette. Donc quand

une question arrive en retard, on ne la prend pas, on applique le règlement intérieur. Quand vous avez des questions à poser, posez-les à temps.

Y a-t-il d'autres interventions avant de passer à l'ordre du jour ? Non, donc M. Médan a la parole pour son avenant au Contrat de Développement.

I - FINANCES

1 - ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT (2020 – 2022) PASSE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE -

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Alors c'est très simple, il s'agit en fait d'indexer le montant de la subvention de fonctionnement qui est versée dans le cadre du Contrat de Développement qui a été signé avec le Département et cette indexation a pour but de tenir compte de l'inflation avec un retard de deux années ; comme l'indique le rapport, les subventions de fonctionnement seront actualisées sur la base du taux d'inflation annuel hors tabac constaté sur l'année N - 2. Est-ce que vous avez des questions ?

Mme ASCHEHOUG : Ce n'est pas une question, c'est une explication de vote : c'est juste pour rappeler qu'en décembre nous nous sommes abstenus sur ce contrat à cause du bond très important de la vidéosurveillance, et nous continuons à nous abstenir cette fois-ci.

M. le Maire : Très bien ; donc nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

2 - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : MODIFICATION DES REGLES D'EXONERATION -

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : La loi de Finances pour 2020 a modifié les règles d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties et en même temps elle organise le transfert de la part départementale de la TFPB au profit de la commune. Donc il y a deux aspects mais le rapport concerne la question de l'exonération uniquement sur la totalité de la part communale et de l'ancienne part départementale. La loi de Finances pour 2020 va imposer à l'exécutif local une délibération au plus tard au 1er octobre pour qu'on puisse appliquer les nouvelles règles, et donc on demande au conseil municipal de décider de limiter à 40 % de la base imposable l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et ce pendant deux ans.

M. MONGARDIEN : Effectivement la loi de Finances 2020 présentée par le Gouvernement et votée le 28 décembre 2019 préconise, au travers de l'article 1383 du code général des impôts une exonération totale de la taxe foncière pendant deux ans pour les constructions nouvelles, les

reconstructions ou les additions à usage d'habitation. Cet article laisse toutefois la possibilité à la commune de limiter cette exonération à un pourcentage de la base imposable qui peut varier de 40 à 90 % via une délibération du conseil municipal. C'est donc ce seuil minimal d'exonération de 40 % que vous avez retenu et que vous nous demandez de voter aujourd'hui en justifiant votre décision par le fait que l'exonération totale de la taxe foncière pendant deux ans qui était déjà possible et en application dans de nombreuses communes avait été supprimée par la volonté de la municipalité en place à cette date et jamais rétablie depuis ; même si cette exonération pourrait être plus élevée, cela reste malgré tout une amélioration significative pour les Antoniens. Surtout si nous ne nous arrêtons pas à cela. En effet nous souhaitons que la municipalité actuelle étudie et mette en place d'ici la fin de l'année pour une application en 2022 d'une part l'exonération de la taxe foncière pour une durée de trois ans proposée par l'article 1383-0B du code général des impôts qui vise à favoriser la rénovation énergétique des logements, et d'autre part l'exonération de la taxe foncière pour une durée d'au moins cinq ans proposée par l'article 1383-0B bis du code général des impôts pour les logements dont le niveau de performance énergétique est supérieur à celui de la législation en vigueur.

Ces deux mesures municipales viendraient ainsi en complément des aides à la rénovation énergétique déjà proposées par le Gouvernement et

affirmeraient ainsi la volonté de la municipalité actuelle de soutenir et d'accélérer la transition énergétique au niveau communal. Dans cet esprit, et avec cette volonté de lutter contre le réchauffement climatique et d'encourager encore plus l'amélioration énergétique des bâtiments au niveau communal, nous voterons pour la délibération actuelle.

M. le Maire : M. Mongardien, la taxe foncière c'est la seule ressource qui reste aujourd'hui à la Ville. Autrefois, souvenez-vous, il y a 20 ans, il y avait encore la taxe professionnelle. C'était l'impôt qui rapportait le plus à la Ville. La taxe d'habitation vient d'être supprimée. Et, maintenant, donc, il n'y a plus que la taxe foncière. Si l'on accorde des exonérations de taxe foncière, on se prive d'énormément de ressources. On ne le peut pas, ce n'est pas possible. La Ville aujourd'hui est obligée de garder sa taxe foncière pour financer ses opérations. Nous ne sommes pas Puteaux, nous ne sommes pas Courbevoie, nous ne sommes pas Neuilly, nous avons des ressources limitées et donc nous devons veiller à conserver nos ressources. En plus, sur le plan social, la taxe foncière ne touche que les propriétaires, ne l'oubliez pas, ou les entreprises. Elle ne touche pas le commun des mortels. Donc j'estime qu'il est normal de maintenir le régime que l'on appliquait jusqu'à présent, c'était Patrick Devedjian qui l'avait décidé en 1992, c'était il y a 30 ans, il avait décidé de ne pas accorder d'exonération de taxe foncière pour les nouvelles propriétés. La loi maintenant impose 40 % d'exonération pendant deux ans pour une nouvelle propriété, on ne peut pas faire moins

mais on prend la solution minimale pour perdre le moins possible de recettes fiscales. Mais on va quand même perdre 150.000 € par rapport à l'année dernière, 150.000. Mais on préfère perdre 150.000 que 350.000 €.

M. MEDAN : Alors effectivement c'est la raison principale, et il y a une raison aussi secondaire, c'est qu'il existe des déductions fiscales sur la feuille d'impôts qui permettent déjà d'avoir des gains en termes d'impôt sur le revenu par rapport à des travaux d'investissements qui sont faits par des propriétaires qui rénovent leur logement. C'est un petit complément qui montre qu'il y a déjà un encouragement à aller vers plus d'efficacité énergétique dans les logements.

M. le Maire : Par ailleurs comme vous le disiez, on pourrait effectivement lancer une politique positive pour les économies d'énergie ou pour les dépenses en tout cas utiles pour la lutte climatique, on le fera, mais pas sous forme d'exonération. On le fera sous forme de subventions, sous forme d'aides positives mais pas aveuglément par des exonérations d'impôts. On va utiliser les impôts que l'on perçoit pour effectivement dépenser, mais utilement et en visant juste.

Mme DESBOIS : Par rapport à la taxe d'habitation, juste pour donner une information correcte aux Antoniens, ne pas rentrer dans le raccourci qui est de dire qu'elle a été supprimée comme ressource à la commune puisqu'elle est compensée à l'euro près par le Département à destination des communes ; et on est ravis d'apprendre qu'il va y avoir des aides, et c'est

une très bonne nouvelle, fléchées pour les populations que vous jugerez utile d'aider sous forme plutôt de subventions ou d'aides. Est-ce que vous pouvez en dire plus puisque vous l'annoncez ce soir, cela n'a jamais été encore annoncé, est-ce que vous pouvez nous en dire plus et préciser vos engagements aujourd'hui vis-à-vis des Antoniens dans le cadre des travaux et de la volonté qu'ils auraient de rénover énergétiquement leur logement ?
Merci.

M. le Maire : Non. Cela, on en parlera en temps utile, Michel Gioria n'est pas là ce soir, on en parlera en temps utile. Mais je rappelle quand même que la taxe d'habitation a été certes compensée mais compensée par la taxe foncière justement. C'est la taxe foncière du Département qui compense la suppression de la taxe d'habitation et donc si on accorde des exonérations de taxe foncière, on perd des ressources considérables. Ce n'est pas possible. Et donc c'est de l'ordre de 350.000 € uniquement pour les deux premières années. C'est considérable. Mais s'agissant des aides et de la politique que l'on va mener pour les économies d'énergie et pour la transition climatique, on en parlera en temps utile.

M. MONGARDIEN : En commission Finances on nous avait indiqué un impact de 120.000 à 150.000 €.

M. le Maire : Oui, avec la solution que l'on propose mais en l'absence totale de décision, on était à 350.000.

M. MONGARDIEN : Non mais vous avez bien entendu ma déclaration, on

ne remet pas en cause le fait qu'on se limite à 40 %, ce que l'on voudrait c'est inciter les gens à rénover leur logement.

M. le Maire : Oui, vous avez raison et nous aussi on voudrait les inciter. Mais par d'autres méthodes.

Mme HUARD : À notre tour nous nous félicitons qu'il y ait la perspective d'aides pour la rénovation énergétique d'autant qu'au dernier conseil, lorsque nous en avons parlé, M. Gioria nous avait répondu que cette rénovation était largement subventionnée et que ce n'était pas nécessaire. Donc on est vraiment heureux de voir qu'il y a une évolution effectivement. Ma question portait aussi sur l'exonération pour les logements sociaux : est-ce que vous pouvez dire ce qu'il en est ? Est-ce qu'ils sont exonérés de cette taxe, eux, puisqu'il y a un abattement de taxe foncière pour les organismes d'HLM... ?

M. le Maire : C'est un abattement qui profite uniquement aux organismes d'HLM, pas aux habitants.

Mme HUARD : Oui c'est ça mais disons que les organismes d'HLM, eux, ont un abattement...

M. le Maire : Hauts de Bièvre Habitat bénéficie d'un abattement, oui, qui lui rapporte 270.000 € mais uniquement sur le Noyer Doré. Ce n'est pas un abattement général comme c'est le cas ici, c'est un abattement qui porte uniquement sur le Noyer Doré.

Mme HUARD : Et donc dans ce cas-là la construction de logements

sociaux serait donc taxée également ?

M. le Maire : Non, c'est autre chose.

Mme HUARD : Mais je pose la question justement pour la construction de logements sociaux neufs...

M. le Maire : Ils ne sont pas concernés par la mesure.

Mme HUARD : Ils sont concernés par le fait d'avoir une imposition ?

M. le Maire : Ils ne sont pas concernés par la mesure.

M. MEDAN : Parce que l'exonération en fait ne concerne que les biens qui ne sont pas financés avec des aides de l'État.

Mme HUARD : D'accord. Donc sont-ils ou non imposés ?

M. le Maire : Non puisqu'il y a un abattement, un abattement de 30 % seulement, ce n'est pas un abattement général, ce n'est que de 30 %.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme HUARD : Oui, je voulais poursuivre sur cette question parce que justement nous en profitons pour relayer la demande qui a été faite au Conseil consultatif du logement social par les représentants des locataires pour avoir un bilan des actions menées par les Offices HLM en contrepartie de cet abattement de taxe dont ils bénéficient puisque dans d'autres villes cet abattement permet la mise à disposition de locaux associatifs, le renforcement de la présence et la formation de personnels de proximité, un budget participatif des bailleurs, des services d'intervention sur un appel des locataires en cas de troubles et de nuisances, à Antony l'abattement de la

taxe foncière ne semble pas déboucher sur des actions ayant une valeur ajoutée mais plutôt utilisé pour alléger les efforts consentis au quartier du Noyer Doré.

Donc la question est : Dans quelle mesure le conseil citoyen du Noyer Doré et les associations de locataires sont-ils associés aux propositions d'emploi de cet abattement ? Et donc nous réitérons cette demande d'un bilan que nous avons déjà formulée.

M. le Maire : Très bien. Il n'y a pas d'autres questions, donc on peut passer au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

3 - FIXATION DES TARIFS DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS – ADDITIF -

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MAUGER : Merci pour cet exposé. Depuis ce matin, les parents peuvent inscrire leurs enfants aux activités de l'école municipale des sports. L'étape de préinscription des semaines passées et l'étape de réservation qui débute aujourd'hui se déroulent exclusivement sur internet. Ce matin encore, la défenseur des droits Claire Hédon, rappelait les inégalités engendrées par un accès exclusivement sur internet aux services publics. Si nous

comprenons bien cette délibération, il s'agit de facturer 15 € aux familles qui inscrivent leurs enfants à l'EMS mais renoncent sans justification dans le mois qui suit la rentrée. Nous avons deux propositions à vous faire : D'une part laisser la possibilité d'une inscription auprès des animateurs et des ATSEM dans les écoles. D'autre part, diversifier les études proposées comme c'est déjà le cas à l'école Ferdinand Buisson avec des études à caractère culturel et artistique. Merci.

Mme DESBOIS : Nous voterons pour cette délibération, il nous semble vraiment tout à fait légitime de dire que les ressources étant contraintes et le nombre de places limité, c'est logique que si on annule et qu'à un moment donné on ne prévient pas, on prive d'autres parents de la possibilité d'y inscrire leurs enfants, donc cela nous paraît tout à fait légitime.

Sur la phase d'inscription et de réservation, au-delà de l'aspect de l'accès numérique que je trouve plutôt favorable parce que cela me paraît plus facile organisationnellement, et je dirais pour les parents aussi plus satisfaisant que de devoir faire des heures de queue, devoir prendre des demi-journées pour pouvoir inscrire leurs enfants, en revanche, je crois que c'est la deuxième année qu'il y a quand même des vrais problèmes au niveau de l'organisation avec un personnel municipal qui est vraiment en difficulté cette année encore du fait de difficultés liées à la solution informatique, donc je pense que cela pourrait être traité dans une prochaine

commission RH ou Finances mais visiblement la solution Arpège n'est pas tout à fait pertinente et elle met les agents en difficultés et visiblement il semblerait que sur cette période-là ils aient besoin de renforts sous forme de contrats temporaires. C'est une demande qui vous a été effectuée, je pense qu'il serait bien que vous puissiez l'étudier et leur permettre pour la prochaine campagne de ne pas être en difficultés parce que le téléphone ne fait que sonner et qu'ils sont effectivement au four et au moulin dans une équipe restreinte.

M. le Maire : C'est aussi mon avis, on est d'accord. On est d'accord et je pense et j'ai donné des instructions d'ailleurs pour que toutes les inscriptions soient prises et qu'elles soient faites éventuellement à la main s'il le faut si l'informatique ne marche pas. Et effectivement il y a des ratés aujourd'hui dans l'informatique, j'ai beaucoup de témoignages en ce sens, il y a des ratés. On fera en sorte que l'informatique marche mais en attendant, si ça ne marche pas, il faut que l'on puisse inscrire les enfants par tous les moyens. Il n'est pas question de refuser parce que l'informatique ne marche pas ! Nous devons accepter toutes les inscriptions qui sont demandées.

Mme DESBOIS : En complément, sur le fond, pour l'EMS, je n'ai pas forcément de panorama sur l'ensemble des écoles, il y a fort à parier que comme pour beaucoup de services proposés par la Ville, des services de droit commun, c'est une certaine catégorie de population et pas forcément

tout le monde qui va y inscrire ses enfants ; la question que l'on pourrait se poser, c'est comment on amène un certain nombre de familles dans des quartiers davantage populaires à pouvoir inscrire leurs enfants à l'EMS ? Ils y ont accès, ce n'est pas le sujet, comme tout le monde, et ils peuvent en connaître les dates et la procédure d'inscription mais on note quand même qu'il n'y a pas une mixité je dirais totale dans les groupes d'enfants, en tout cas sur l'élémentaire. Donc comment est-ce que l'on peut davantage promouvoir ? Est-ce qu'il est possible d'imaginer qu'au-delà de la brochure qui est délivrée dans les cahiers, il puisse y avoir peut-être des animateurs sportifs qui viennent faire la publicité de l'offre auprès des enfants parce que les enfants, en amont des inscriptions, seront les premiers prescripteurs auprès de leurs parents pour les amener à prendre le temps de faire la démarche pour une prestation en plus qui est au taux d'effort et qui donc est quand même relativement accessible financièrement. Et comment amener les personnes de familles peut-être moins sensibilisées, moins je dirais au fait du calendrier, etc., à procéder à l'inscription et à permettre à leurs enfants d'accéder à ce service ?

M. le Maire : Oui, je suis d'accord aussi, on est d'accord ce soir sur tous les sujets, pour le moment ! Patrick, tu peux répondre ?

M. REYNIER : D'abord par rapport aux problèmes qu'il y a eu au niveau de l'informatique, il y a pas mal de choses qui ont été réglées aujourd'hui, donc j'ai les réponses concernant justement les bugs qu'il y avait eu sur l'école

Blanguernon et sur d'autres écoles ; cela a été réglé aujourd'hui, donc je pense que maintenant pour les inscriptions, ça devrait bien se passer. Effectivement, si on peut auprès des éducateurs qui fonctionnent dans les écoles faire une information, qu'ils fassent une information auprès des enfants, il n'y a aucun souci, on le fera.

Mme HUARD : Je rappelle que les tarifs sont au taux d'effort mais ce n'est pas le taux d'effort intégral, qu'il reste encore une charge...

M. le Maire : Si, c'est le taux d'effort intégral.

Mme HUARD : Il y a encore à charge pour des familles qui pourraient avoir des revenus très bas, et donc nous avons effectivement fait la proposition que l'on soit à un taux d'effort intégral et donc avec des tarifs très bas pour les personnes qui ont des revenus faibles. C'est en appliquant cette mesure qu'il y aurait peut-être un peu plus d'inscriptions aussi.

M. le Maire : Très bien.

M. DI PALMA : Je voulais juste compléter par rapport à ce que vous dites, Mme Huard, je vous rappelle que la CAF finance aussi ce genre de prestation pour tous ceux qui sont prestataires. Donc il suffit que les familles demandent et elles bénéficient d'un bon qui leur permet de financer par exemple l'EMS. Et ensuite, en ce qui concerne les inscriptions des enfants qui sont dans les secteurs les plus précaires, le nombre de places étant suffisamment conséquent, on relance les inscriptions dès la rentrée de septembre avec une communication auprès des familles grâce aux

associations de parents d'élèves et grâce à l'éducateur sportif, ce qui permet de compléter pendant au moins un bon mois le nombre d'enfants qui fréquentent les activités.

Mme ASCHEHOUG : Je voudrais quand même insister sur la fracture numérique parce que si à Antony la majorité a un ordinateur, sait s'en servir, a une connexion qui marche, tout cela..., il y a quand même des minorités qui n'ont pas accès correctement à internet contrairement à ce que tout le monde a l'air de penser, ce n'est pas qu'un problème d'argent les inscriptions, et je voudrais juste du coup parce que j'y pense citer Albert Camus qui disait que « la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité mais la protection de la minorité ». Et en l'occurrence, les gens qui n'ont pas d'internet méritent d'être protégés aussi.

M. le Maire : Tout à fait d'accord, Mme Aschehoug. Je suis d'accord. Y a-t-il d'autres questions ? On peut passer au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

4 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE - ARCHIVES MUNICIPALES ZAC JEAN ZAY

. Validation du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et du montant des indemnités à verser aux candidats ayant remis des prestations conformes au règlement du concours

. Désignation des membres du conseil municipal composant le jury de concours et fixation des indemnités de participation des personnes possédant la qualification exigée des candidats ou une qualification équivalente

(Rapporteur : Mme Lynda EL MEZOUED)

Mme EL MEZOUED : Effectivement dans le cadre des équipements qui vont être réalisés par la ville au sein du futur quartier de la Zac Jean Zay, il est programmé la réalisation d'une structure réunissant une nouvelle médiathèque et les archives municipales. Ce futur équipement va présenter une surface de plancher d'environ 6.250 m² qui se développent sur six niveaux. Des études de faisabilité ont été réalisées pour définir le programme décrivant les fonctionnalités et les caractéristiques techniques de l'équipement. Ce programme a été développé à partir de quatre axes qui sont le projet culturel, scientifique, éducatif, et social de l'équipement.

Donc le premier est l'accessibilité, que ce soit l'accès physique au bâtiment, la prise en compte du handicap cognitif comme moteur, et l'accessibilité au public éloigné de la culture, et enfin l'élargissement des horaires d'ouverture grâce à une technologie de contrôle d'accès.

Le second axe est la culture scientifique et technique avec la volonté de développer un réseau de partenariat solide notamment avec des entreprises dans ou proches de la commune.

Le troisième axe est l'aspect végétal avec un fort enjeu de sensibilisation de la population à la question du végétal et de la biodiversité et de la protection de l'environnement.

Et enfin le dernier axe est la co-construction citoyenne pour faire en sorte que cette médiathèque-là se positionne comme un lieu de ressources au service de l'initiative citoyenne.

Cette nouvelle médiathèque va permettre aussi le développement de nouveaux services qui relèvent de l'intégration à de nouvelles fonctions, notamment liées au numérique, un Fab Lab, de la Music Lab, un espace Gaming, donc plein de services qui n'existent pas actuellement ; et le programme vise aussi des ambitions environnementales très fortes qui vont se traduire notamment dans la recherche de deux labels : le premier label c'est un label qui s'appelle « bâtiment durable » qui jauge la globalité de l'impact du bâtiment sur son environnement ; et un second label qui est le label « bâtiment biosourcé » qui vise à l'emploi de matériaux biosourcés.

Une enveloppe financière prévisionnelle estimée à 20 991 826 € hors-taxes a été déterminée sur la base du programme retenu. La Ville va organiser une consultation sous forme d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre afin de sélectionner le maître d'œuvre qui assurera les missions de

conception et par la suite le suivi de la phase construction du projet. Doivent aussi être désignés les membres du conseil municipal qui vont composer le jury du concours qui sera appelé à se prononcer sur les candidatures.

Il est donc demandé au conseil municipal en première délibération d'approuver le programme de conception détaillé établi en vue de la construction de la médiathèque–archives dans la ZAC de Jean Zay et qui est annexé à la présente délibération ; d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de 20 991 826 € hors taxes ; d'autoriser M. le Maire à organiser le concours de maîtrise d'œuvre et à signer tous les documents afférents à l'organisation de ce concours et aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalable avec le ou les lauréats du concours ; et enfin de fixer le montant de l'indemnité qui sera versée aux candidats ayant remis des prestations conformes au règlement du concours. Donc ça c'est la première délibération.

Et enfin en seconde délibération on demande au conseil municipal de désigner les membres de la commission d'appel d'offres comme membres de conseil municipal composant le jury de concours pour la construction de la Médiathèque-Archives dont M. le Maire est président de droit ; et enfin d'approuver la fixation d'une indemnité pour la participation au jury des personnes qui possèdent une qualification exigée des candidats ou une qualification équivalente à raison de 414 € hors taxes par participation au jury.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur ce grand projet ?

M. MONGARDIEN : Avant de pouvoir nous prononcer sur la deuxième délibération, en commission Urbanisme j'avais demandé, faisant partie de la commission du jury comme faisant partie de la CAO, à ce que l'ensemble des listes de la minorité soient représentées et on avait dit que c'était un point qui allait être remonté et qu'on allait nous fournir une réponse. Aujourd'hui je ne sais pas si la constitution du jury a été modifiée ou pas ? J'aimerais avoir une réponse sur cette question, sur cette proposition.

M. le Maire : Je vous réponds tout de suite : Non, ce n'est pas possible juridiquement. Les CAO, c'est cinq personnes dont une de l'opposition, pas deux. C'est comme ça. Il faut éviter de prêter le flanc à des recours et je sais qu'ici il y a des gens qui déposent des recours pour des irrégularités juridiques. Et là, le droit, c'est 5 conseillers municipaux appartenant à la commission d'appel d'offres, alors on peut le déplorer mais c'est la loi maintenant. Autrefois on était libres de former le jury que l'on voulait, maintenant c'est fini, il y a des règles strictes et si on n'applique pas ces règles strictes, il peut y avoir des recours. Et vraiment je ne souhaite pas qu'il y ait un recours sur cette affaire-là. C'est un projet, un grand projet important pour les Antoniens et il serait dommage de lui faire perdre un an ou deux quand même. Donc c'est pour cela que malheureusement, on ne peut pas augmenter le nombre des membres de l'opposition, ni le nombre des membres de la majorité d'ailleurs, c'est la même chose ; il y a des élus

qui aimeraient bien, je connais des membres de la majorité qui aimeraient bien participer à ce jury mais on ne peut pas.

M. MONGARDIEN : On avait évoqué la possibilité que les personnes additionnelles n'aient pas forcément droit de voix mais puissent au moins participer à la réception des réponses.

M. le Maire : Oui mais il faut limiter le nombre de présents pour des raisons justement de confidentialité, des raisons évidentes qui pourraient être soulevées si jamais on prenait ces mesures qui ne sont pas prévues par la loi.

M. MAUGER : Je remercie M. Mongardien pour sa proposition que nous soutenons bien évidemment ; dans ce que l'on a voté il y a un an au niveau de la constitution de la CAO, vous avez tout à fait raison, c'est très cadré par la loi, il ne peut y avoir que cinq personnes qui sont titulaires. En ce qui concerne les jurys des concours il est prévu que les membres de la CAO soient membres de droit mais en revanche rien ne vous empêche d'avoir des membres avec voix consultative comme cela a été évoqué à l'instant. C'est absolument prévu dans ce que l'on a voté nous-mêmes, le conseil municipal, il y a moins d'un an.

M. le Maire : Les personnes ayant voix consultative, c'est essentiellement les fonctionnaires compétents et en nombre très limité aussi. On ne peut pas mettre n'importe qui parmi les fonctionnaires ou parmi les personnels

qualifiés, on ne peut pas mettre n'importe qui pour assister à ces délibérations du jury.

M. MAUGER : Je vous invite à relire le texte : ce n'est pas seulement les administratifs qui ont la possibilité d'être membres avec voix consultative.

M. le Maire : Très bien. Ensuite, autre question ?

Mme CHABOT : Le projet de la médiathèque nous paraît très positif. Nous saluons son ambition avec les deux grands axes que sont la culture scientifique et la dimension écologique qui est traduite sous le terme « le végétal ». Faire une plus grande place à la culture scientifique est un enjeu majeur pour la formation du citoyen en lui donnant les outils qui lui permettent de comprendre les grands enjeux auxquels nous devons faire face mais également pour lutter contre la désinformation. Le Fab Lab et l'Expérimentarium vont permettre, nous l'espérons, de nouer des partenariats fructueux avec les entreprises du plateau de Saclay et les universités. L'espace Gaming sera certainement un élément d'attractivité qui pourra amener un nouveau public vers la médiathèque. Point fort également : le toit terrasse avec le potager et les fruitiers pédagogiques et la végétalisation en toiture mais aussi le panorama qui va permettre d'ouvrir la médiathèque à la fois sur la Ville et sur le Parc de Sceaux et l'inscrire ainsi dans son environnement. La coexistence dans le même bâtiment des Archives municipales nous semble également pertinente et de nature à en assurer la mise en valeur. Nous saluons la création des espaces de

rencontre et en particulier l'Auditorium de 120 places et aussi les espaces de travail pour les étudiants qui vont permettre un confort de travail bien supérieur à celui actuel où on les voit se répartir un peu partout dans toute la médiathèque. Nous notons que la recherche d'un bâtiment plus vertueux au plan écologique sur sa consommation énergétique et l'émission de GES est en bonne place dans le cahier des charges et nous serons bien entendu très attentifs à son respect.

La Médiathèque va quitter le centre-ville pour aller un peu plus loin sur la ZAC Jean Zay et il nous paraît important de réfléchir à son accessibilité, que ce soit en transports en commun, en vélo et à pied, et nous suggèrerions de créer des cheminements en particulier aux trajets entre la Médiathèque Anne Fontaine et le futur bâtiment qui pourraient être jalonnés avec des étapes pouvant passer par exemple par le Parc Raymond Sibille où il y a des arbres remarquables ; et peut-être mettre des œuvres culturelles nouvelles dans la Ville. En commission Culture nous avons discuté du festival Street Art qui prend beaucoup d'ampleur et peut-être que ce serait là l'occasion de pouvoir mettre des œuvres sur le chemin entre Anne Fontaine et Jean Zay.

La promesse d'horaires élargis que nous saluons va entraîner une augmentation du budget de fonctionnement avec probablement un besoin accru en personnel qu'il faudra anticiper. En tout cas c'est un très beau projet et bien entendu nous voterons pour.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres interventions ?

Mme ROLLAND : Après cette présentation de la délibération et vos interventions, je souhaitais ajouter un propos sur le projet culturel lui-même de cette future médiathèque. Alors un petit préambule : pourquoi reconstruire une médiathèque ? Il s'avère que la médiathèque Anne Fontaine aujourd'hui n'est plus en mesure de répondre aux demandes d'espace et le niveau d'exigence des équipements attendus n'est pas là pour l'instant, en particulier en ce qui concerne les équipements informatiques et donc toute l'installation électrique que ça suppose. Deuxième raison : le champ de la lecture publique comme vous avez pu le voir évolue très vite et tout en gardant les fondamentaux, c'est-à-dire un vrai accès à des collections riches, il est aussi important de développer de nouveaux axes et par conséquent d'élaborer un outil pour tenter de mieux comprendre le monde et répondre aux enjeux de demain.

Dans notre réflexion nous nous sommes inspirés par exemple des pratiques qui existent dans les pays d'Europe du Nord. Donc dans le programme qui nous est présenté aujourd'hui, vous l'aurez compris, nous souhaitons, nous prévoyons une médiathèque pour demain, la médiathèque d'Antony veut pouvoir offrir avec ses 6.000 m² dont 25 % de surface pour les archives une grande diversité de propositions comme cela a été précisé en effet à dominante scientifique avec une forte inflexion environnementale.

Alors un lieu avec des propositions très diverses qui ont été évoquées puisqu'il s'agit de s'adapter, de s'ouvrir et de répondre à toutes les attentes qui vont des adultes aux ados, aux enfants, aux personnes seules ou aux personnes en groupes, donc il a fallu adapter et penser des espaces pour y répondre, des espaces de travail individuel ou en groupe avec de nombreux postes informatiques et puis des espaces confortables de lecture, des espaces d'animation, un espace numérique donc technique à dominante scientifique, une section aussi musique et cinéma qui est complètement repensée avec des espaces de détente pour visionner des films, écouter de la musique, mais aussi avoir la possibilité d'emprunter des instruments de musique et de s'initier à la musique assistée par ordinateur.

On souhaite faire de cette Médiathèque un lieu de rencontres et de convivialité, un lieu d'échanges. La Médiathèque est un des rares équipements culturels où lorsque l'on pousse la porte, on ne vous demande absolument rien. Aujourd'hui déjà la Médiathèque compte un nombre d'actifs supérieur à ceux de la pratique nationale et donc il y a une forte appétence. Rencontres, convivialité, qu'il faudra retrouver dans les espaces qui ont été notés, des espaces d'accueil importants, des lieux d'exposition. Le choix d'un maximum d'éclairages naturels, des places de confort, les terrasses, un jardin, un roof-top. Autant de lieux de rencontres où la qualité sera au rendez-vous.

Donc une très large diversité de propositions auxquelles vont s'adjoindre aussi, comme ça a été noté, les Archives de la Ville. Ce qui peut surprendre et pourtant c'est une intéressante mutualisation des espaces puisque les archives vont pouvoir bénéficier de surfaces mutualisées avec l'accueil, les salles polyvalentes mais aussi l'Auditorium, les espaces d'exposition... Et il existe une vraie complémentarité et cohérence dans ce projet entre la Culture et les Archives. La dimension historique et patrimoniale, deux équipes qui pourront être amenées à travailler ensemble. Il faut savoir que cette synergie existe déjà à l'occasion par exemple des recherches menées conjointement par la Culture et les Archives en vue de la préparation tous les ans de la Journée du Patrimoine en septembre, et d'autres projets tels que des expositions, des conférences en commun pourront se développer afin de mieux faire connaître les Archives et encourager leurs usages.

Donc un équipement en pointe, avec cette dimension numérique qui sera très présente. On parlait de Fab Lab, un espace Gaming, jeux vidéo, réalité virtuelle, initiation à la musique assistée par ordinateur, donc une très large panoplie d'offres pour initier et accompagner de nouvelles pratiques et en effet attirer peut-être un nouveau public comme cela a été noté tout à l'heure. Ceux qui souhaitent aller plus loin en revanche seront orientés vers des équipements dédiés qui existent déjà sur la Ville. Par exemple la Ludothèque pour les jeux vidéo, les studios d'enregistrement pour la MAO, et on a eu l'occasion d'en parler en commission Culture, le Fab Lab qui sera

là uniquement pour une première approche, un accompagnement, et si des entreprises ou des personnes veulent pousser plus loin, on les orientera plutôt vers le secteur privé.

Nous avons aussi souhaité apporter au projet de la future Médiathèque d'Antony une orientation scientifique orientée vers le végétal ; c'est une orientation très originale et spécifique. Elle se traduira déjà par le choix de développer des collections sur ce thème puisque c'est quand même aussi la fonction première de la Médiathèque, mais aussi par l'usage d'espaces appelés Expérimentarium par exemple pour y mener des sortes de travaux pratiques. Nous pensons que cette spécificité répondra aux attentes des Antoniens qui comptent de nombreux ingénieurs, enseignants, et qui tient compte aussi de la proximité comme ça a été relevé tout à l'heure du Plateau scientifique de Saclay et d'un certain nombre d'entreprises qui pourront devenir des partenaires. Et il s'agit aussi, ça a été soulevé aussi pendant la réflexion de ce projet, de sensibiliser donc la culture scientifique auprès de la jeunesse tout en pensant en particulier aux jeunes filles, et là je lance un clin d'œil à Stéphanie Schlienger qui sera contente, je pense, de cette orientation à laquelle nous souhaitons donner de l'importance.

Une Médiathèque qui va aussi intégrer une forte dimension Développement Durable par le bâtiment lui-même, ça a été dit, des recherches de labels, mais aussi des panneaux photovoltaïques qui seront installés sur le toit, et enfin une terrasse avec un jardin potager pédagogique en effet sur le roof-

top. Ces thèmes, ce jardin pédagogique seront en résonance avec le choix justement de la thématique du végétal.

Un dernier axe qui peut participer aussi à cette idée de Développement Durable : c'est la volonté de l'axe participatif, de la co-construction de ce projet dans son mode de fonctionnement. C'est l'utilisateur qui devient acteur, ce qui suppose l'investissement des Antoniens eux-mêmes pour diversifier et développer des animations, ils pourront procéder à des partages d'expériences, des partages de leurs passions. C'est une démarche qui suppose aussi la mise en place de partenariats avec des associations et des institutions. C'est une démarche qui existe et dont on s'est inspiré à Rennes en particulier avec les « champs libres ».

Donc l'axe participatif jouera aussi avec le principe de « l'Open plus » avec des amplitudes horaires plus grandes. Aujourd'hui déjà nous avons 38 heures d'ouverture, y compris le dimanche et ce depuis 2009, nous sommes très précurseurs là-dessus. Le système « Open plus » permettra plus de souplesse et une plus grande amplitude horaire. Il s'agira de responsabiliser l'utilisateur, ce qui rejoint donc la dimension participative puisqu'il n'y aura pas forcément du personnel de la médiathèque comme cela a été évoqué à ces horaires-là. C'est vraiment l'idée que l'utilisateur soit responsabilisé dans sa démarche et sa fréquentation du lieu et de l'équipement. Cela se traduit aussi dans l'organisation des espaces, vous l'avez vu, avec un hall qui

permet par exemple un accès indépendant et autonome à l'auditorium ou au roof-top.

Nous avons pensé aussi à une large accessibilité comme cela a été dit pour toutes les personnes éloignées et les personnes en situation de handicap.

Donc pour conclure, ce projet de Médiathèque qui vous est présenté est un projet ambitieux, il est doté d'un budget significatif de 21 M€ hors taxes dont 3 M€ pour les Archives, mais pourra bénéficier d'importantes subventions de la part de la DRAC et de la Région Île-de-France. Il faut savoir que les constructions des médiathèques sont de manière constante et depuis très longtemps particulièrement bien soutenues. La combinaison des espaces et de leurs technologies telles que vous pouvez le voir dans le programme fonctionnel permet aux orientations choisies qui sont à la fois scientifiques et écologiques de s'entrecroiser, de se compléter et finalement de créer une belle dynamique pour le succès du projet culturel de cette Médiathèque. Aujourd'hui les propositions menées par les équipes en place sont déjà très nombreuses, variées et innovantes. Il s'agit maintenant de se munir d'un instrument qui permette d'amplifier ce mouvement et de répondre aux attentes qui se dessinent pour les années à venir. Depuis plusieurs mois une réflexion est menée avec les équipes mais aussi avec des groupes d'Antoniens qui sont plus consultés et associés ; ce projet sera animé par les équipes de la médiathèque mais aussi par ses usagers et donc par les Antoniens eux-mêmes appelés à y trouver eux aussi une nouvelle place

dans son mode de fonctionnement. Un lieu qui, lorsqu'il ouvrira en 2025, a pour ambition d'être encore à la pointe tant par la qualité de ses équipements que par ses offres.

Après le cinéma et le théâtre, cette médiathèque viendra compléter l'offre culturelle sur Antony. Des équipements culturels de grande qualité et de référence appelés à rayonner très largement même au-delà de notre ville.

Mme HUARD : Effectivement vous nous présentez un projet très vaste, un programme très vaste et cet équipement je dirais sera presque une vitrine et cette vitrine, il est important qu'elle soit habitée réellement en s'appuyant sur un travail participatif avec l'ensemble des Antoniens et avec les associations -je pense à « l'université populaire » par exemple par rapport à la culture scientifique et technique- qui font un travail aussi de diffusion et sur lesquelles cette médiathèque j'imagine pourra aussi s'appuyer.

Nous sommes très favorables à la promotion de cette culture scientifique et technique et notamment pour que les citoyens s'approprient les enjeux de la transition écologique dans tous leurs aspects et également à la mise en valeur des archives. A notre tour, nous soulignons qu'un tel programme nécessite des moyens de fonctionnement accrus pour les mettre en place et puis pour les gérer ensuite. Vous nous avez dit que vous avez déjà commencé à y travailler mais cela implique sans doute des recrutements et un besoin de formation à anticiper. On aimerait vous demander ce que vous prévoyez de ce point de vue.

Et en ce qui concerne le bâtiment lui-même, vous avez également parlé de sa labellisation de diverses natures. Il a été question de géothermie, alors on a compris qu'il s'agirait plus de pompe à chaleur que de géothermie pour l'ensemble du quartier comme cela existe dans d'autres quartiers à Fresnes ou à Châtenay-Malabry bientôt, on aurait souhaité qu'il y ait un choix un peu plus ambitieux de ce côté-là.

Enfin vous avez en partie évoqué la question du financement des équipements et de la part que pourront prendre la Région et l'État. Par contre nous avons observé des dépassements de coûts dans les récentes réalisations et est-ce que pour ce projet-là, vous envisagez, vous pensez pouvoir les éviter et de quelle façon ?

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Mme El Mezoued, vous souhaitez conclure ?

Mme EI MEZOUED : Oui, vous parlez du personnel et des coûts de fonctionnement : ce que je souhaitais souligner, c'est que l'on est vraiment en phase très en amont du projet. Donc là il y a les études de conception qui vont être faites et puis tous ces sujets-là de personnel, de fonctionnement, d'équipement... ce sont des sujets qui vont être développés disons par la suite en cours de conception.

Pour la géothermie, effectivement il y a des études de faisabilité qui vont être faites sur la part géothermique du projet, donc on pourra apporter des réponses je pense plus tard, par la suite.

Et après pour le dépassement des coûts dans les récentes réalisations dont vous parliez, on en a discuté à plusieurs reprises dans plusieurs commissions : pour l'instant l'enveloppe qui est indiquée est une enveloppe encore préliminaire, et puis à la suite des études de conception, on aura une enveloppe un peu plus ferme. Et à la suite de ces enveloppes plus fermes, normalement dans l'ensemble de ses projets les dépassements seront minimales.

M. le Maire : L'enveloppe est fixée et elle est établie sur base de ratios dont le ratio habituel pour des œuvres de qualité. Mais après cela, il est possible que le coût de matières premières augmente, il est possible qu'il y ait des dépassements liés au fait qu'économiquement les coûts ne sont pas tenus. Mais en tout cas la Ville fera le maximum pour maintenir les coûts, pour maintenir le coût total de l'opération dans le cadre de l'enveloppe actuelle des 21 M€ hors taxes. C'est 21 M€ hors taxes et 25,2 M€ avec TVA. Les subventions sont effectivement plafonnées mais elles sont quand même largement proportionnelles...

Mme ROLLAND : 35 % des travaux. Et ne sont pas plafonnés en revanche tout ce qui est équipements et matériels informatiques. On a un très fort soutien de l'État et de la DRAC sur ces sujets.

M. le Maire : On l'espère en tout cas.

Mme REMY-LARGEAU : En commission Urbanisme nous avons posé la question du devenir de la Médiathèque Anne Fontaine, Mme Précetti donc

nous a confirmé la fermeture de cette médiathèque pour les raisons qu'a évoquées tout à l'heure Mme Rolland ; et en plus en raison de sa trop grande proximité par rapport à la nouvelle médiathèque qui sera construite, nous avons demandé quel était le nouveau projet pour l'utilisation de ce lieu, la Médiathèque Anne Fontaine ? D'un côté on nous a dit qu'il n'y avait pas de projet pour le moment ; et par d'autres élus il semblerait qu'il y ait un projet de Maison de l'Environnement. Alors pouvez-vous nous confirmer ce projet auquel nous serions a priori très favorables ? Et puis dans quelle mesure les Antoniens ont été consultés ou pas sur ce projet ?

M. le Maire : Non, pour le moment il n'y a pas de projet. On a encore cinq ans, cinq ans pour avoir des idées sur le sujet, donc n'allons pas trop vite, on aura peut-être d'autres idées qui vont arriver plus tard. Le déménagement aura lieu en 2026 si on ne prend pas de retard parce qu'il n'est pas exclu que l'on prenne du retard, c'est déjà arrivé sur d'autres projets ; donc au moment où l'on déménagera, on prendra vraiment la décision. Ce qui est sûr, c'est qu'on ne veut pas la démolir pour en faire des opérations de promotion. Ça, je l'exclus, en tout cas moi pour ma part je l'exclus. Mais comme la décision sera prise dans cinq ans, on verra.

Mme REMY-LARGEAU : D'accord, ça restera donc un bâtiment public. Je vous remercie.

M. le Maire : Oui, on le gardera comme bâtiment public et on verra ce que l'on en fera.

Mme DESBOIS : Pour rebondir effectivement sur l'usage de l'ancienne médiathèque Anne Fontaine, c'est là un bel objet de consultation, pas juste pour consulter mais peut-être pour sonder les Antoniens, peut-être seront-ils créatifs sur qu'est-ce qu'ils verraient comme usage à ce lieu et en faire peut-être un bien public ? Peut-être pas une Maison du Peuple mais quelque chose de ce type-là ? En tout cas qu'ils puissent se saisir de leurs usages et faire des propositions.

M. le Maire : Pourquoi pas ? Mais bien sûr, vous avez raison.

M. MAUGER : Oui, on a dit un mot tout à l'heure de la maîtrise du coût mais se pose aussi la question de la maîtrise de la qualité des travaux. Il semble que la fosse de plongée sonne creux, qu'elle soit fermée pour un certain temps, donc on espère évidemment que la qualité sera surveillée pour ce qui est de ce nouvel équipement.

M. le Maire : La qualité de la fosse de plongée a été surveillée par les ingénieurs du Territoire. C'est la réalité. Ce n'est pas la Ville qui a construit la fosse de plongée, donc je n'assumerai pas les erreurs du Territoire, même si j'en suis le vice-président. D'accord ? Mais nos ingénieurs veilleront effectivement particulièrement à ce que les travaux se fassent dans les meilleures conditions possibles et j'espère qu'il n'y aura pas effectivement de problèmes trop graves sur cette future médiathèque. Pour le moment, sur La Fontaine, il n'y a pas eu de difficultés, sur Tabarly non plus, les grands équipements construits par la Ville récemment n'ont pas

posé de problèmes.

M. MAUGER : Disons que La Fontaine a eu une gestation d'une dizaine d'années...

M. le Maire : Oui mais pour la fosse de plongée, la faute qui a été commise par l'entreprise sera compensée par les assurances de l'entreprise. Là-dessus, la Ville ne paiera pas un centime. Simplement et heureusement la fermeture intervient à un moment où de toute façon la fosse devait être fermée pour des raisons sanitaires, ça tombe bien, on a échappé au pire. Mais une fois que cela aura été réparé, la Ville n'aura rien perdu sur le plan financier. On peut passer au vote maintenant ?

Mme HUARD : Comme vous l'avez dit, cet équipement ne sortira pas de terre avant 2026, enfin il ne sera pas disponible avant 2026...

M. le Maire : Enfin il ne sera pas terminé en tout cas, il sortira de terre avant, le temps que ça arrive au 6ème étage...

Mme HUARD : Oui mais il ne sera pas ouvert en tout cas avant 2026 ; en attendant Antony n'est pas suréquipée en bibliothèques et certains quartiers en sont particulièrement dépourvus depuis assez longtemps, je pense notamment au quartier des Rabats qui ne bénéficie pas de financements au titre de la politique de la Ville et qui n'a pas d'équipement culturel de proximité, le bibliobus qui desservait les quartiers périphériques a été supprimé. En commission donc nous avons évoqué l'idée de créer une antenne de bibliothèque dans ce secteur dans l'attente de ces équipements

et même après puisque de toute façon il en est assez éloigné, la réponse qui nous a été faite nous renvoie sur le projet Antonypole qui lui-même est en gestation et ne sortira de terre que dans plusieurs années ; nous, nous suggérons quand même puisqu'il y a des possibilités d'utiliser les locaux par exemple de la Résidence des Morins, les locaux LCR de la résidence des Morins, pour installer une petite bibliothèque pour un coût qui resterait très modeste en regard de celui de la bibliothèque Jean Zay, et qui profiterait aux personnes qui n'ont pas une mobilité facile comme les personnes âgées ou des familles qui ne peuvent pas se déplacer. Nous renouvelons cette demande pour que les quartiers qui sont dépourvus soit également équipés en espérant que vous l'étudierez.

M. le Maire : Vous évoquez le cas du quartier des Rabats, effectivement là je voudrais vous donner un scoop : Le quartier des Rabats manque effectivement d'équipements de rencontres, d'équipements sportifs et d'équipements culturels. On va en construire un dans le quartier des Rabats, c'est un scoop, à la place du bâtiment Sterling qui se trouve en face des Morins sur le site d'Antonypole, nous allons construire un équipement d'importance pour les associations, pour les clubs séniors, pour les jeunes, pour les sportifs, et ce sera un projet intéressant qui effectivement n'avait pas été encore évoqué ; il n'avait pas encore été décidé jusque-là, il n'était pas dans notre programme pour les élections mais on va construire un équipement à la place de Sterling qui sera un équipement d'importance

pour le quartier des Rabats, sportif, culturel et associatif.

Et deuxièmement le nouveau Malraux sera construit un peu plus loin des Rabats mais pas tellement plus loin quand même puisqu'il sera sur Antonypole, il est au bord de l'autoroute, et lui sera un projet d'envergure sur le plan là aussi culturel, associatif, de loisirs... Enfin ce sera vraiment un projet très important, aussi grand que le Malraux actuel mais beaucoup plus fonctionnel. Voilà ce que je voulais vous dire pour le quartier des Rabats, ne désespérez pas pour les Rabats, Mme Huard, et naturellement dans ce projet il y aura effectivement une place pour une bibliothèque, ou pour une annexe de la médiathèque bien évidemment.

Mme HUARD : Oui mais à quelle échéance ?

M. le Maire : À l'échéance la plus proche possible.

Mme HUARD : Cela fait des années que ce quartier en est dépourvu et installer une antenne de bibliothèque dans des locaux qui existent déjà et qu'il suffirait d'aménager ne prendrait pas beaucoup de temps ; et cela permettrait de satisfaire immédiatement les habitants sans attendre cinq ou six ans pour qu'un équipement sorte de terre.

M. le Maire : Oui mais pour construire un bâtiment, c'est cinq ans minimum, vous le savez bien. Et au Département, j'ai appris même que c'était sept ans, alors voyez c'est encore plus long ! J'ai appris ça aujourd'hui.

Mme HUARD : C'est sept ans quand il faut construire, mais quand les locaux ne sont qu'à aménager, ça ne prend pas sept ans.

M. le Maire : En tout cas voilà la nouvelle pour le quartier des Rabats. On passe maintenant au vote. Il y a deux délibérations.

- Première délibération : Qu'est-ce qui est d'abord pour la validation du programme de la médiathèque qui va coûter 21 M€ hors taxes et sur également le montant d'indemnité à verser aux candidats qui auront été retenus pour la finale si je puis dire.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Il y a donc unanimité, c'est quand même assez rare de voir un projet de cette envergure approuvé à l'unanimité.

- Deuxième délibération, c'est sur le jury, alors là je crains qu'il y ait des mécontents puisqu'on ne peut prendre que la commission d'appel d'offres sans pouvoir y changer quoi que ce soit, donc je propose que le jury soit constitué comme le dit la loi par la commission d'appel d'offres ; et ensuite on propose également pour les architectes qui participeront également au jury une indemnité de 414 € par personne. Qui vote cette délibération ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 38 voix Pour et 11 voix Contre.)

5 - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE) ET LA

**COMMUNE DE MASSY EN VUE DE L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES
TRES HAUTE TENSION SUR LE SECTEUR ANTONYPOLE**

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : il n'y a pas de questions ? On passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5
Abstentions.)**

III - TRAVAUX - CONTRATS

**6 - ADOPTION DE L'AVENANT N°6 A LA CONVENTION RELATIVE A
L'ENTRETIEN PAR DU PERSONNEL EN INSERTION DE DIFFERENTS
ESPACES VERTS DE LA VILLE D'ANTONY PASSEE AVEC
L'ASSOCIATION ESPACES -**

(Rapporteur : M. Laurent PEGORIER)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ?

Mme REMY-LARGEAU : C'est une explication de vote : Nous avons demandé des informations complémentaires en commission Urbanisme, il nous a été répondu à la plupart de nos questions et une présentation plus détaillée nous a même été promise. Nous allons donc voter pour cet avenant car nous approuvons le fait que la Ville d'Antony passe des conventions avec des associations comme l'association Espaces qui

contribue à l'insertion, en l'occurrence il s'agit d'insertion professionnelle, et à la dynamisation de l'approche écologique dans la gestion des espaces verts de la ville.

Nous avons également été informés du projet de la Ville d'avoir une personne dédiée pour suivre ces personnes en insertion et travailler avec l'ESAT, nous nous en réjouissons et nous suivrons avec attention ce projet.

Mme CHABOT : Comme Mme Rémy-Largeau, nous saluons nous aussi effectivement cette démarche de faire travailler du personnel en insertion professionnelle avec un haut niveau de qualité demandé puisqu'on leur demande de faire un travail équivalent à celui du personnel municipal qui s'occupe des espaces verts, ce qui est à mon avis très valorisant et montre que ces personnes en insertion peuvent faire un excellent travail ; et également la gestion différenciée des espaces. Nous saluons également le fait qu'ils sont sollicités pour intervenir sur différents espaces, y compris des espaces de prestige, en tout cas ils n'ont pas été cantonnés à des espaces plus ou moins invisibles et c'est une très bonne mesure.

Mme HUARD : J'avais simplement une question pour savoir si c'était des véhicules électriques qui étaient utilisés pour ces travaux ?

M. PÉGORIER : Je ne crois pas.

M. le Maire : Je suis sûr que non parce que ce sont des vieux véhicules en l'occurrence.

M. PÉGORIER : Là le véhicule qui a été volé en fait a été remplacé par un

véhicule qui n'est pas récent, mais je n'ai pas sa date d'immatriculation, ce n'est certainement pas un véhicule électrique. Mais ça pourrait être une orientation, pourquoi pas ?

Mme HUARD : Pour les espaces verts, beaucoup de parcs utilisent maintenant des véhicules électriques.

M. PÉGORIER : Je crois qu'il y a un plan de rénovation du parc véhicules de la Ville, me semble-t-il, je ne suis pas très au fait de ce sujet mais je crois que là-dessus la Ville va faire de gros efforts dans les années qui viennent sur le fait de remplacer son parc de véhicules par des véhicules électriques, me semble-t-il.

M. le Maire : Oui, quel est le pourcentage actuel de véhicules prévus à la fin de l'année, de véhicules électriques, on n'est pas vers 30 % ? On me dit que tous véhicules confondus, on va dépasser les 20 % avant la fin de l'année. Tous véhicules confondus. Mais beaucoup plus pour les VL parce que c'est plus difficile de trouver des véhicules électriques sur les gros véhicules, les camions et les autocars. Voilà l'information.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - PERSONNEL

7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : C'est une délibération traditionnelle sur le tableau des effectifs, je ne vais pas forcément y passer beaucoup de temps, avec la création de quatre postes budgétaires d'animateur territorial, un poste budgétaire d'animateur référent pour l'information Jeunesse, et puis un nouveau contractuel en cas de recrutement infructueux ; nous avons la possibilité d'avoir un contractuel sur un certain nombre de postes et vous avez là les postes qui sont cités ; donc rien d'extraordinaire. Je rappelle que le suivi des effectifs est fait régulièrement et communiqué, et donc on vous tiendra au courant de l'évolution des recrutements mais on ne va pas le faire systématiquement à chaque conseil municipal, on le fera régulièrement en commission.

Mme DESBOIS : J'ai une question concernant le poste visant à remplacer l'ancienne directrice de l'Espace Vasarely, donc l'emploi de directeur de l'espace Vasarely et d'animation associative : La personne qui était à ce poste a quitté la commune depuis longtemps maintenant et j'ai simplement une question : le poste vient d'être ouvert ou bien le remplacement avait été anticipé ? Y a-t-il une difficulté de recrutement sur ce poste ?

Mme GENEST : On a anticipé bien sûr le recrutement, là on ouvre le poste pour pouvoir procéder au recrutement mais on avait bien entendu anticipé son départ et le recrutement a été fait, on a mené le recrutement dans les temps, donc là c'est vraiment pour pouvoir procéder au recrutement du collaborateur concerné.

Mme HUARD : On parle de la création d'un poste d'animateur pour la Direction des centres de loisirs ; si c'est exact, vous avez professionnalisé les directeurs et directrices de centres de loisirs, ce qui est une bonne chose, cependant nous déplorons que ce ne soit pas le cas pour les animateurs et les animatrices périscolaires puisque les parents d'élèves d'Antony constatent le manque de formation de ces personnels, un turnover important qui entraîne des équipes non stables et trop souvent incomplètes. On ne peut pas le reprocher à ces personnes qui ne se voient proposer que quelques heures de travail par semaine sur des rythmes hachés ou qui ne sont pas toujours compatibles avec leurs activités ou avec la vie familiale et avec des contrats précaires et pas de perspectives de titularisation ou de temps plein. Nous pensons possible de faire autrement, de proposer des contrats plus pérennes et également de s'appuyer sur leurs talents et leurs aptitudes pour mettre en place des études culturelles, artistiques ou ludiques et leur proposer un nombre d'heures plus intéressant.

Et enfin proposer un accompagnement pour leur professionnalisation, ce qui serait nécessaire à la fois pour eux-mêmes et pour le bien-être, la sécurité et l'épanouissement des enfants de la Ville pendant les temps périscolaires. Donc nous souhaiterions que cela soit davantage fait.

Mme GENEST : Il est très difficile pour nous sur de la gestion des plannings d'animateurs parce que ce sont souvent des emplois du temps qui sont morcelés, donc c'est pour cela que ça nous amène à recruter plutôt des

contractuels qui ont des contrats relativement effectivement courts et qui se renouvellent ; c'est très compliqué de gérer ces emplois du temps, c'est pour ça que l'on est amenés à faire ce type de choix. Ce n'est pas forcément effectivement l'idéal mais c'est très compliqué à gérer et donc on fait au mieux par rapport à cela. Mais on a un certain nombre de contraintes organisationnelles qui s'imposent à nous.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

8 - MODALITES DE PRISE EN CHARGE D'UNE ACTION DE FORMATION DANS LE CADRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Alors je vais vous faire un petit récapitulatif sur le sujet parce que c'est quand même assez technique : je vous rappelle que les agents des collectivités et du secteur public disposent d'un compte personnel de formation mais qui n'est pas le même compte personnel de formation des agents du secteur privé puisqu'il n'est pas abondé directement à la Caisse des Dépôts, il est géré directement par l'employeur public. Je vous rappelle aussi que vous élus, vous disposez d'un DIF qui est abondé directement à la Caisse des Dépôts et que vous pouvez vous former de deux manières : soit à travers les formations que la Ville ne

manque pas de vous proposer puisque nous avons effectivement proposé des formations à tout le monde, d'ailleurs sans grand succès sur un certain nombre d'élus ; et des formations que vous pouvez aller chercher, sur lesquelles vous pouvez vous faire financer via votre DIF directement à la Caisse des Dépôts.

Là on va parler du compte personnel de formation des agents de la collectivité ; il existe un compte personnel d'activité qui intègre un compte personnel de formation et qui intègre un C.E.C qui est un compte d'engagement citoyen, pour vous donner une idée, le compte d'engagement citoyen, lui, est plafonné à hauteur de 20 heures et les personnels peuvent directement recenser leurs activités bénévoles, cela recense des activités bénévoles, et les signaler à la Caisse des Dépôts ; mais la grosse partie du compte personnel d'activité, c'est le compte personnel de formation et c'est ce dont on parle aujourd'hui. Ce compte personnel de formation à date sur le secteur public et spécifiquement sur les collectivités est à la main de l'employeur public. Il nous a paru pertinent de délibérer pour déterminer les conditions d'utilisation de ce CPF. Alors ce CPF est plafonné, il est actuellement enregistré en heures, donc il n'est pas en euros contrairement au compte personnel de formation du secteur privé. Il y a beaucoup de battage autour du transfert des droits de formation DIF sur le compte personnel de formation, cela ne concerne pas les agents des collectivités ; et donc là l'idée de cette délibération est de mettre sous contrôle l'utilisation

de ce CPF pour les agents du secteur public, de leur donner effectivement une traduction financière des heures, c'est-à-dire une traduction à hauteur de 15 € de l'heure, ce qui est exactement le taux de conversion qui a été utilisé pour le secteur privé, et de préciser que c'est ce CPF qui peut être mobilisé pour accompagner des projets professionnels sous réserve qu'il ne soit pas déjà financé par le CNFPT, et sous réserve aussi qu'il n'entre pas dans la catégorie des préparations au concours.

Deux campagnes seront organisées par la collectivité pour recenser les besoins en CPF, les demandes de CPF, et une réponse sera donnée à chaque agent pour voir si l'on peut ou pas prendre, si on décide de prendre ou pas en charge leur CPF, leur action de formation financée par le CPF, donc plafonnée à hauteur de 150 heures de CPF pour ceux qui ont atteint ce plafond ; et donc cette demande sera faite à la collectivité avec une réponse sous deux mois pour utiliser ce CPF.

C'est une délibération qui est intéressante parce que cela permet quand même de cadrer un secteur qui n'est pas très cadré sur la partie CPF des collectivités du secteur public. Cela permet aussi de donner de la lisibilité aux agents pour savoir comment ils peuvent utiliser ce droit du compte personnel de formation même si objectivement il ne correspond pas complètement à un compte personnel de formation puisqu'il reste à la main de l'employeur public, mais ils ont eux-mêmes la possibilité de souhaiter le

mobiliser et d'informer leur employeur public qu'ils souhaitent le mobiliser pour accompagner un parcours professionnel.

Alors désolée de pousser l'explication un peu technique mais c'est un sujet technique et c'est important qu'on y voit clair là-dessus et que surtout les agents soient au clair sur ce qu'ils peuvent faire, comment et quand ils peuvent se manifester pour demander à mobiliser leur compte personnel de formation.

M. MAUGER : Alors je n'avais absolument pas l'intention d'intervenir sur cette délibération mais j'aimerais rebondir sur les formations d'élus qui nous ont été proposées et que vous avez évoquées, Mme Genest. Moi je fais partie des personnes qui ont répondu positivement mais j'avoue que j'ai été un petit peu étonné d'une part que pour le choix de la formation, la thématique, on ne nous ait pas demandé notre avis, mais d'un point de vue positif je me suis dit que participer à une formation serait l'occasion d'échanger avec nos collègues du conseil municipal. Mais pas du tout puisque finalement les élus de la majorité ont été cantonnés dans une formation et nous autres dans une autre. Là, j'avoue que la proposition pour moi tombait un petit peu à plat et c'est vrai que du coup, je préfère choisir par moi-même les formations que je vais suivre dorénavant.

Mme GENEST : Alors j'entends votre remarque. Vous auriez pu me la faire directement par mail et je l'aurais entendue avec intérêt. Effectivement l'objectif était quand même de donner un contenu technique à cette

formation et que cela puisse répondre à des sujets techniques notamment par rapport au fonctionnement de la collectivité, mais j'entends votre remarque ; il m'a été redemandé des sujets techniques et j'entends aussi le besoin, néanmoins j'ai quand même constaté que je n'ai pas eu personnellement de retours des élus de l'opposition pour me faire ce feedback et j'ai eu effectivement très peu de retours sur les propositions qui ont été faites. Peut-être étaient-elles insuffisantes ou peut-être sont-elles à améliorer mais en tout cas il y avait eu un effort de la collectivité pour vous proposer des formations sur des sujets qui normalement sur le fonctionnement de la mairie pourraient intéresser l'ensemble des élus.

M. MAUGER : Préalablement à la formation, je vous ai fait un email vous demandant si la formation était commune à l'ensemble des élus. Et la personne qui m'a répondu m'a répondu par l'affirmative.

Mme GENEST : C'est une erreur pour cette réponse. Effectivement on a séparé les élus de l'opposition des élus de la majorité, je n'exclus pas du tout le fait que s'il y a d'autres formations au cours du mandat on puisse ouvrir des formations en commun si vous le souhaitez. Ce n'est absolument pas un sujet qui est bloquant.

Mme DESBOIS : Mme Genest, je pense qu'on peut saluer la proposition, je fais partie des élus qui n'ont pas répondu ou tardivement. Alors vous parlez de formations au pluriel, en fait il y a eu deux formations, c'est déjà très louable, sur effectivement le fonctionnement de la collectivité.

Mais je voudrais dire aussi que nous sommes élus de la minorité, complètement bénévoles avec des journées de 12 heures avec l'activité professionnelle, et que du coup les prévenances tardives sur des horaires quasiment de bureau, ce n'est pas forcément évident de se mobiliser. Donc ce n'est pas un inintérêt, mais simplement s'il y a vraiment une volonté de rassembler les élus et de leur permettre de se disponibiliser en plus des temps mobilisés pour la préparation des conseils, etc., je pense que sur une action de formation, le mieux serait peut-être en amont avec le prestataire de caler un Doodle avec quelques dates qui permettent effectivement de s'assurer que les élus seront une semaine avant disponibles. Merci à vous.

Mme GENEST : J'entends bien ce point, on a eu un point avec le prestataire qui nous a décalés au dernier moment, ce qui nous a obligés à trouver une autre date rapidement. Voilà, ce n'est pas de notre fait.

Mme REMY-LARGEAU : Merci pour ces précisions, je rejoins aussi Mme Desbois dans le souhait d'être associés autant que possible aux choix puisque ces formations nous sont destinées et il serait intéressant que l'on puisse coparticiper, enfin participer à ce choix et aussi qu'effectivement les modalités en termes d'horaires, en termes de distanciel ou pas soient adaptées au fait qu'effectivement nous ne pouvons pas multiplier les jours de congé pour pouvoir bénévolement nous former.

Ceci étant dit, j'avais d'autres questions et d'autres remarques : premièrement l'employeur, vous l'avez dit, est tenu de prendre en charge

les frais pédagogiques se rattachant à la formation mise en œuvre au titre du CPF au prorata des droits acquis. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous choisissez de limiter la prise en charge à 15 € ? Vous nous avez dit effectivement que cela correspondait à ce qui était prévu pour le privé mais pourquoi avez-vous choisi de vous aligner sur ces 15 € ? Et puis une actualisation est-elle prévue ?

Deuxièmement, pourquoi choisissez-vous de ne pas prendre en charge les frais annexes, les frais de transport, les frais d'hébergement, de restauration, habituellement pris en compte dans le cadre de la formation continue ? Ne pourriez-vous pas au moins tenir compte du niveau de rémunération ? Car cela risque d'être un sérieux obstacle pour certains, en tout cas limiter les choix de formation.

Troisièmement, serez-vous vigilants à ne pas confondre plan de formation et usage personnel du CPF ? Comment ? Et de quelle façon accompagnez-vous les agents pour construire leur projet d'évolution et de formation correspondant ?

Mme GENEST : Alors c'est beaucoup de questions. D'abord sur le 15 €, ce n'est pas nous qui l'avons décidé, c'est le Gouvernement. On a appliqué simplement le taux de transposition des heures en euros qui a été choisi par le Gouvernement. Donc on a appliqué ce taux qui est valable pour le secteur privé et qui a été effectivement aussi utilisé sur le secteur public. Alors je vais vous dire un truc : c'est sûr que ce ne sera pas réévalué tout

de suite sur le secteur privé puisque France Compétences est en tel déficit que ce n'est même pas imaginable qu'il puisse réévaluer ces 15 €. Reste à savoir ce que la collectivité fera mais ce taux ne sera pas pour le moment réévalué. Ça, c'est sur le premier point.

Sur le fait que l'on soit vigilants à ne pas mélanger, alors on n'est pas tenus en fait... Le CPF c'est au choix de l'employeur.... Sur le secteur public c'est quand même beaucoup plus compliqué, cela reste un compte personnel, donc on prend en charge à discrétion de ce que l'on veut faire, sachant que sur le secteur public il y a quand même beaucoup de parcours professionnels qui sont accompagnés par la préparation aux concours et des formations qui sont aussi prises en charge par le CNFPT. Donc j'allais dire que c'est quand même un CPF qui est très particulier et qu'on ne peut pas du tout transposer en termes de modalités par rapport à ce qui est fait sur le secteur privé. Ce que je peux dire, c'est qu'au-delà des 15 € de l'heure, cela reste à la charge de l'agent public qui souhaite se former qui doit prendre cela en charge.

Sur le CPF, à date comme je vous l'ai dit, il n'y a pas de sanctuarisation du budget, nous avons décidé de le faire mais on n'est pas obligés de le faire. Et donc on va prendre de l'argent sur le budget de formation pour le sanctuariser pour le CPF. Donc bien entendu nous allons limiter vraiment à la partie pédagogique pour accompagner les agents dans leur projet pédagogique et non pas faire, d'ailleurs comme ça ne se fait pas dans le

secteur privé, aller chercher à étendre les frais hors pédagogiques qui sont pris en charge.

C'est quand même une avancée, c'est une avancée pour l'ensemble des agents parce qu'il y a un réel mélange des genres entre plans de formation, mais qui n'est pas du fait de la commune, qui est du fait de la réglementation qui aujourd'hui est inaboutie. Donc face à cette réglementation inaboutie, on souhaite simplement donner de la lisibilité, de la visibilité aux agents pour qu'ils sachent qu'ils ont un CPF, que ce CPF il est différent mais il peut les aider à évoluer dans leur parcours. Qui va les aider ? Bien sûr c'est leurs cadres, la Direction des ressources humaines qui peut les conseiller par rapport à cela, et donc c'est vraiment j'allais dire un effort supplémentaire que fait la collectivité pour pouvoir donner vie à ce CPF qui objectivement, eu égard à la réglementation actuelle, pourrait ne pas avoir vie du tout dans le secteur public.

Mme HUARD : Je voulais vous demander : quel est le budget qui est prévu pour la formation des agents dans le cadre du plan de formation et quel est celui que vous envisagez pour le CPF, pour le compléter ?

Mme GENEST : À date, mais on va voir un peu comment ça fonctionne, on envisage d'avoir un budget entre 10 et 15.000 € sur l'année, sur l'année prochaine en année pleine ; mais on verra en fonction aussi des demandes et comment ça réagit et quels seront les recensements. Donc on va faire

deux campagnes de recensement, ce qui nous permettra peut-être d'ajuster un petit peu notre budget.

Mme HUARD : Vous voulez dire pour l'ensemble du personnel, 15.000 € ?

Mme GENEST : Pour l'ensemble du personnel, oui bien sûr.

Mme HUARD : Et le budget du plan de formation par rapport à ça ?

Mme GENEST : Le budget du plan de formation est bien sûr plus important que cela, il est de 120.000 € ; alors tout n'est pas forcément disponible puisqu'on a beaucoup de formations qui sont obligatoires, donc globalement c'est environ 10 % du plan de formation qui va être pris en charge pour le CPF.

Mme DESBOIS : En pourcentage de la masse salariale, le plan du développement des compétences représente combien pour la collectivité ?

Mme GENEST : On a une contribution CNFPT qui est obligatoire et après on a des contributions que la mairie met, ces fameux 120.000 € qu'elle met en plus, pour répondre aux besoins des agents et aux formations qui sont obligatoires et qui sont prises dans le plan de formation. On a un plan de formation qui est relativement solide par rapport à l'ensemble du secteur public. On est aussi quand même beaucoup soutenus par le CNFPT qui permet quand même de réaliser des formations et qui nous permet, nous, d'envoyer un certain nombre de collaborateurs en formation sans frais supplémentaires que notre cotisation CNFPT.

Mme DESBOIS : Dernière question : cela concerne les vacataires et notamment les vacataires présents de longue date, en tout cas ceux qui sont renouvelés pour bons services, ils bénéficient je dirais des mêmes dispositions que les agents titulaires aujourd'hui ?

Mme GENEST : Les vacataires n'ont pas de CPF qui est prévu parce qu'ils ne relèvent pas du droit de la fonction publique, alors effectivement la question c'est : est-ce qu'ils ont des activités ailleurs par exemple sur du secteur privé ? Dans ce cas ils peuvent bénéficier du CPF du secteur privé s'ils ont d'autres activités dans le secteur privé. Mais effectivement à date ce n'est pas intégré.

Mme DESBOIS : Et ils ne bénéficient pas non plus des actions au titre du plan de formation ?

Mme GENEST : Non plus.

Mme HUARD : A priori on cumule les heures. À partir de quelle année est-ce que vous avez commencé à cumuler les heures ?

Mme GENEST : Le CPF public a été mis en place je ne sais plus à quelle date, il y a une date de mise en place du CPF public... Objectivement il y a une date de mise en place sur le secteur public qui a été postérieure au CPF privé, il faudra que je retrouve la date, et on a commencé à cumuler à partir du moment où le CPF public a été mis en place, sachant que c'est plafonné, donc à un moment donné on ne peut pas aller au-delà de 150 heures et ça c'est la même chose que pour le privé, il y a un plafonnement à

150 heures. Donc si vous mettez 150 heures x 15 €, vous avez le montant maximum qu'un collaborateur peut mobiliser dans le cadre de son CPF.

Mme DESBOIS : C'était depuis 2017.

Mme GENEST : 2017, voilà.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

9 - MISE EN PLACE DU « FORFAIT MOBILITES DURABLES » AU PROFIT DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Il s'agit d'une mesure qui intervient dans un contexte un petit peu plus global et qui est une action résultante d'un projet qui était élaboré sur la Ville du plan de mobilités durables. Ce plan de mobilités durables vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements des collaborateurs dans les organisations de plus de 100 agents, de 100 salariés, quelles que soient les entreprises, publiques et privées. Vous connaissez probablement cela dans vos entreprises privées. L'objectif de ce plan de mobilités durables est de diminuer les émissions polluantes et de réduire le trafic routier, de favoriser donc l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

La Ville d'Antony s'est emparée de ce sujet en juin 2019, accompagnée d'ailleurs par un cabinet de consultants, cela concerne sur Antony en fait

deux sites, l'hôtel de ville et le centre technique municipal, tous les deux ont plus de 100 agents. La méthode retenue, elle, s'est organisée en trois étapes : il y a eu d'abord un état des lieux, une cartographie des flux des agents, l'étude des pratiques et des besoins qui s'est faite entre autres par une enquête auprès des agents, une enquête qui a été très largement réalisée par les agents puisqu'elle a concerné 76 % des agents. Donc elle a eu un grand succès et cela nous a donné des résultats finalement très pertinents. Et puis en troisième étape, l'élaboration d'un plan d'action avec la mise en œuvre et le suivi de ce plan avec des indicateurs choisis et pertinents. On a conservé et élaboré 25 actions, dont ce forfait de mobilités durables, ce forfait de mobilités est une des 25 actions que nous avons retenues.

Ce forfait existait déjà dans le domaine privé, il n'est arrivé dans le domaine public qu'en 2020 mais il existait déjà au préalable, il était attendu. En quoi cela consiste ? En pratique ce forfait permet de rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent qui change son mode de déplacement et utilise pour ses trajets domicile/travail soit le vélo, le vélo classique ou vélo à assistance électrique d'ailleurs, soit le co-voiturage, en tant que co-voitureur ou co-voituré. Ce montant est de 200 € par an exonérés d'impôts et de prélèvements sociaux. Il est modulé à proportion de la durée de présence de l'agent sur l'année et de sa quotité de travail. Pour pouvoir en bénéficier l'agent doit utiliser les moyens dont je viens de vous parler et un

minimum de 100 jours par an. Ce bénéfice est subordonné à une déclaration sur l'honneur, donc c'est un contrat de confiance entre l'agent et l'employeur.

Ce versement du forfait mobilités durables est exclusif au versement du remboursement de frais de transports que l'on connaît, remboursement pour la région parisienne, remboursement du Pass Navigo, donc là c'est à la place ; et donc il est proposé au conseil municipal d'instaurer à partir du 1er septembre 2021 ce forfait mobilités durables au bénéfice donc des agents de la collectivité.

Pour l'année 2021 bien sûr ce ne sera pas 100 jours, ce sera un prorata des quatre mois restants, donc ça fera 33 jours minimum de vélo et donc pour un montant de 66 € pour l'année 2021. Et à partir de 2022 on sera en année pleine. Voilà ce qu'il est proposé de mettre en place pour la ville d'Antony et il faut noter que c'est une disposition qui est encore assez peu mise en place.

Mme CHABOT : Nous sommes favorables à la mise en place de ce forfait qui vise à encourager les mobilités alternatives à la voiture, il existe cependant d'autres engins de déplacement électrique avec en tête la trottinette électrique dont il est important bien entendu de réguler un usage selon les règles, c'est-à-dire sur les pistes cyclables ou sur la voie publique. Est-ce qu'il est prévu pour ces engins de déplacement électrique qui sont

d'un usage quand même beaucoup utilisé, on en voit de plus en plus, qu'il y ait un accès à ce forfait de mobilités ?

Mme PRECETTI : La loi ne le prévoit pas pour le moment. La loi est très claire, c'est vélo et co-voiturage. Donc si la loi change, peut-être qu'un jour on aura effectivement les fameux engins de déplacement personnel, les EDP, qui seront pris en compte, mais pour l'instant ce n'est pas le cas.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? On passe au vote pour ce forfait de mobilités durables.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - EDUCATION

10 - ADOPTION DES CONVENTIONS A PASSER AVEC LES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR LA DETERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DUE A CES ETABLISSEMENTS -

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme SANSY : La Ville d'Antony avait déjà fait le choix de verser une participation aux frais de scolarité des élèves de maternelle mais cette participation jusqu'à présent était adossée aux dépenses de fonctionnement des élèves d'élémentaire. De ce fait le montant du forfait doit être ajusté

pour les enfants de niveau maternelle. En conséquence les conventions relatives aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association, Sainte-Marie et Ecole Nouvelle d'Antony, qui sont signées entre la Ville et ces écoles, adoptées par délibération présentée au conseil municipal du 5 décembre 2019, doivent être adaptées à cette nouveauté législative. Désormais ce forfait va s'élever à 1.150 € pour les élèves des classes maternelles et il est maintenu à 750 € pour les élèves des classes élémentaires domiciliés à Antony et fréquentant les deux établissements dont nous venons de parler.

Compte tenu de ce montant, la Ville va participer pour l'année 2021 avec un montant de 544.800 € pour 632 élèves Antoniens qui vont se répartir de la façon suivante : pour Sainte-Marie 485.700 €, donc ça concerne 566 élèves ; et pour l'Ecole Nouvelle d'Antony 59.100 € et cela concernera 66 élèves.

M. MAUGER : Merci Mme Sansy pour cet exposé ; comme vous l'avez dit, cette délibération traduit le fait que les communes sont dorénavant « obligées » de financer les écoles maternelles privées alors que jusqu'ici c'était un choix délibéré de votre part, Monsieur le Maire. Pour rappel la majorité des écoles privées en France sont sous contrat avec l'État. En contrepartie de l'application des programmes scolaires nationaux, les enseignants de ces établissements sont rémunérés par l'Education nationale et les collectivités dotent ces établissements de la même somme

que les établissements publics. La scolarité étant de longue date obligatoire de 6 à 16 ans, les communes financent les écoles élémentaires sous contrat, les Antoniens participaient ainsi à hauteur d'environ 290.000 € pour les écoles élémentaires privées. S'y ajoutaient déjà environ 160.000 € puisque vous avez toujours souhaité étendre ce financement aux écoles maternelles privées sous contrat, ce que la loi ne vous demandait pas. Sous couvert d'étendre la scolarisation à des enfants à partir de 3 ans, la loi Blanquer apporte mécaniquement des centaines de millions d'euros d'argent public supplémentaires chaque année à l'enseignement privé. Non seulement les communes qui ne finançaient pas les écoles maternelles privées sous contrat y sont maintenant obligées, mais celles qui le faisaient déjà comme Antony doivent réévaluer spécifiquement le coût des écoles maternelles publiques en intégrant par exemple le coût des ATSEM, ce qui se traduit par une hausse tout à fait notable de la participation de la Ville.

Pour résumer, jusqu'ici vous pouviez ne pas participer au financement des écoles maternelles privées mais vous faisiez le choix d'une participation de 160.000 € ; grâce au gouvernement actuel cette participation passe à 260.000 €. En ajoutant l'élémentaire, on en est à 545.000 € cette année contre 455.000 € l'année dernière.

Au lieu de mieux financer l'enseignement public, que ce soit les salaires des enseignants, le fonctionnement de l'Education nationale, Macron et Blanquer en étendant l'obligation de la scolarisation de 6 ans à 3 ans

apportent mécaniquement quelques centaines de millions d'euros par an d'argent public aux établissements d'enseignement privé. C'est pourquoi nous ne prendrons pas part au vote ; nous sommes conscients que c'est une obligation mais nous désapprouvons la politique actuelle en ce qui concerne le financement de l'enseignement privé.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ? Nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Ne Prenant Pas Part au Vote)

VI - SPORTS

11 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPaux ET DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DU CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT- ADOPTION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PASSE AVEC LE TENNIS CLUB D'ANTONY -

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HUARD : Nous constatons que la gestion de cette procédure a été assez souple de la part de la Ville vis-à-vis du délégataire qui était déjà en place puisque celui-ci a envoyé un dossier incomplet que la ville a accepté, puis la ville a à plusieurs reprises reporté les délais pour la transmission d'une offre améliorée et d'éléments complémentaires. Alors bien sûr la

pandémie je pense a justifié cette souplesse, et nous pouvons supposer que si la Ville reconduit le TCA comme le délégataire actuel, c'est que sa gestion a donné satisfaction. Mais c'est surtout sur les demandes qui lui sont faites dans le contrat de concession que nous avons des observations. D'abord il nous paraît souhaitable de clarifier les relations financières entre les activités de gestion des terrains du TCA et l'activité du club proprement dite puisque le club est également bénéficiaire de subventions de la Ville pour son fonctionnement ; quand on lit le rapport moral d'activité on comprend qu'il y a quand même un mélange entre les activités du club et la gestion des terrains, ce qui justifierait à notre sens cette demande puisque cette délégation n'a pas pour but de générer un profit pour le délégataire qui est lui-même subventionné par la Ville.

D'autre part le choix de transférer l'entretien des terrains et des locaux nous paraît présenter un risque, d'autant qu'il n'est pas précisé les moyens et les ressources qui permettront de mener à bien cette tâche auparavant gérée par la Ville qui nous paraît davantage à même de faire exécuter les travaux nécessaires avec qualité et un coût un peu moindre. On observe également que ce transfert s'accompagne d'une ristourne de 50 % sur le montant de la redevance annuelle pour les deux années 2021 et 2022 alors que le coût de la charge annuelle des travaux est intégré dans les comptes d'exploitation prévisionnels. On peut le comprendre s'agissant d'atténuer l'impact de la pandémie pour 2021 comme cela a été fait pour 2020 puisque nous allons

voter une résolution, enfin une délibération en ce sens, cela se comprend moins pour 2022 d'autant que le candidat a également obtenu de la Ville des travaux sur le système de contrôle de l'éclairage qui engendreront pour lui des économies potentielles. En outre je précise que la Ville aurait pu inclure dans le contrat des exigences ou une incitation à une démarche écologique, on peut penser au tri des déchets ou à la réduction de l'usage de bouteilles plastique, et également des clauses qui pourraient permettre l'insertion professionnelle de personnes en difficultés ou l'emploi de personnes en situation de handicap.

Nous relevons également que la Ville n'a pas demandé la mise en place de tarifs sociaux pour les chômeurs, les bénéficiaires du RSA, ni l'application de tarifs quotientés, et qu'également une clause sur des créneaux d'initiation ou de pratique libre pour d'autres associations que TCA, Sports Loisirs Antony ou AVF, pourrait être ajoutée puisque cette dernière association bénéficie d'un droit d'usage historique selon ce qui nous a été dit en commission.

Enfin on voit que l'utilisation des courts par les scolaires est mentionnée avec le cas des établissements de l'enseignement secondaire privés sous contrat, par réciprocité la Ville a-t-elle engagé une négociation avec ces établissements qui disposent d'équipements sportifs tels qu'une piscine pour qu'ils soient accessibles pour les scolaires des établissements d'enseignement public ?

Enfin nous nous posons la question de l'avantage de cette délégation par rapport à une gestion en régie municipale directe qui peut-être éviterait des contrats et des vérifications et des contrôles.

M. le Maire : Ecoutez non, là il s'agit pour le dossier 11 uniquement d'une remise de 11.000 € sur le loyer du fait de la pandémie, du fait des pertes causées par la pandémie, là vous avez déjà attaqué la délibération numéro 12, c'est une autre délibération ; sur la 11, s'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

12 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPAUX ET DE LA CAFETERIA DU CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT : CHOIX DU DELEGATAIRE - ADOPTION DU CONTRAT DE CONCESSION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION « TENNIS CLUB D'ANTONY » ET FIXATION DES TARIFS

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ANTONIENNES -ADDITIF -

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MAUGER : Nous ne reviendrons pas sur nos propositions d'une tarification au taux d'effort compensé par la Ville pour les activités proposées par les associations sportives subventionnées car vous les avez toujours à l'esprit. En septembre dernier j'avais signalé la présence de publicité sur les maillots du club Antony basket y compris sur ceux des jeunes, ce qui n'est pas le cas des clubs des villes voisines. Je renouvelle le souhait que le club dispose de nouveaux maillots sans publicité pour les jeunes. Par ailleurs je pense que les clubs ont besoin de visibilité et qu'une convention pluriannuelle avec des objectifs renforcés aurait du sens pour les clubs implantés de longue date et qui ont fait la preuve d'une gestion sérieuse, ce qui est le cas du club dont nous parlons en ce moment. Merci.

Mme CHABOT : Je m'excuse pour la délibération précédente, la numéro 12, je voulais juste faire remarquer que l'offre nutritionnelle de la cafétéria était extrêmement médiocre en termes de qualité puisqu'elle propose du gras sucré ou du gras salé ou alors du sucre 100 % sucre, en particulier je ne sais pas si vous avez noté le différentiel entre la bouteille d'eau et un soda qui n'est que de 0,20 euros, c'est 1,30 la bouteille d'eau et 1,50 € un soda, il me paraîtrait très bien d'essayer de demander à la cafétéria de faire une offre un petit peu plus qualitative, en particulier peut-être la possibilité de vendre des fruits, ce qui serait déjà un léger progrès.

Concernant la subvention pour Antony basket, on avait déjà fait la remarque l'année dernière de ces subventions qui sont demandées avec du retard, il nous paraît quand même assez important de rappeler qu'il y a quand même des règles, qu'il y a des délais pour déposer les subventions et qu'il serait quand même de bon ton de respecter ces règles et de déposer les demandes en temps et en heure. Merci.

M. REYNIER : Nous rappelons régulièrement aux associations de déposer les demandes de subvention en temps et en heure ; malheureusement Antony basket, cela fait deux ans de suite qu'ils déposent en retard, mais ce n'est pas parce qu'ils déposent en retard que l'on doit les pénaliser, donc on les a relancés, on essaye de les aider au maximum pour qu'ils nous rendent en temps et en heure leur demande de subvention. Et nous leur avons rappelé cette année qu'il était nécessaire que l'année prochaine cela ne se renouvelle pas.

Mme CHABOT : Je suggère de diviser la subvention par deux et l'année prochaine, ils la donneront à l'heure !

M. REYNIER : Oui mais ce sont les enfants qui vont en pâtir.

M. le Maire : Vous êtes pour la manière forte, Mme Chabot !

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VII - AFFAIRES DIVERSES

14 - RETROCESSION DU DROIT AU BAIL SIS 12 RUE AUGUSTE MOUNIE A ANTONY SUITE A L'EXERCICE PAR LA VILLE D'ANTONY DE SON DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme ASCHEHOUG : Nous voulons rappeler que nous sommes en ce qui nous concerne très favorables à l'exercice du droit de préemption, plus spécifiquement pour soutenir les quartiers périphériques largement dépourvus de marchés et de centres commerciaux attractifs, il y a vraiment un vrai besoin de revitalisation, en commission on nous a dit que la Ville va co-financer une étude avec une agence de cohésion des territoires pour la revitalisation du centre commercial des Baconnets, et donc je vous suggère d'y inclure également d'autres quartiers actuellement en souffrance, notamment Fontaine Michalon, ce qui nous permettra de prendre un temps d'avance ; et nous pensons aussi que le droit de préemption peut permettre de renforcer la mixité sociale dans les quartiers, ça permet de récupérer des terrains pour construire des petits immeubles collectifs dans tous les quartiers, donc c'est pour toutes ces raisons que nous sommes pour les préemptions et nous voterons pour aussi la demande de Mme Véret.

Mme DESBOIS : Pour notre part, on n'a pas d'objections ni d'action dans le fait qu'il faille ou non exercer le droit de préemption, s'il est utile

effectivement pour permettre de piloter aussi le type d'offre qui peut s'installer, c'est très bien. En revanche, en l'espèce on a effectivement là à se positionner sur un choix et ce qui est compliqué, c'est que pour ce choix, on n'a pas les tenants et les aboutissants, Mme Véret on en a parlé en commission, il est possible que l'on ne puisse pas avoir des accès aux offres qui ont été positionnées par les soumissionnaires pour des règles de confidentialité, en revanche là on fait le choix d'un acteur déjà présent sur Antony, multi entrepreneur sur Antony avec des réseaux, il me paraît important que l'on puisse malgré tout objectiver le choix qui a été fait eu égard à l'ensemble des autres candidats, de manière à s'assurer nous, élus, qu'effectivement le choix fait au-delà de son offre financière est, je dirais, la mieux-disante, en tout cas était la meilleure pour la commune et d'être le plus transparents et objectifs possible par rapport aux autres candidats qui se sont positionnés. Donc on s'abstiendra parce qu'en l'état, on ne peut pas juger de cette objectivité et de cette transparence. Merci.

Mme VERET : Oui, alors je réponds à Mme Dubois : J'ai recherché tous les dossiers de notre appel à candidatures, je vous ai apporté une feuille avec toutes les explications et détails, sans mettre les noms parce que l'on respecte l'identité des personnes, donc on vous a mis le détail de toutes les personnes qui se sont présentées en candidatures, nous en avons une qui était très, très bien, que l'on avait choisie en premier d'ailleurs, mais malheureusement avec la pandémie elle s'est retirée du dossier. C'était une

cuisine haut de gamme arménienne et elle s'est retirée du dossier, ce qui nous a vraiment peiné parce qu'elle nous intéressait énormément, elle n'existait pas dans la Ville.

Et à suivre nous avons étudié les autres dossiers : le dossier le plus pertinent était pour moi le traiteur Anwal juste parce qu'il nous a fait une proposition d'achat et non pas une gérance. Sur la plupart de nos dossiers que nous avons là, il n'y en avait aucun qui nous faisait une proposition d'achat et cela nous a vraiment fait réfléchir ; cette personne va exploiter, j'espère, de manière qualitative cet établissement qui est déjà connu dans Antony. Pour moi c'était pertinent de les prendre. On a fait une étude tous ensemble mais je vous ai ramené le détail, je vous les transmettrai à tous, de toutes les candidatures que nous avons eues.

Mme DESBOIS : Je vous remercie. Alors simplement cette notion de la prime donnée aux personnes qui auraient fait une offre d'achat et non une offre de gérance, est-ce que c'était un critère qui était explicité lorsque vous avez fait l'appel d'offres ?

Mme VERET : Ecoutez, nous ne sommes pas agents immobiliers, nous avons juste une envie, c'est que ce commerce fonctionne bien, mais nous avons envie de le rétrocéder à quelqu'un et non pas d'en garder la gérance dans la Ville pendant un an, deux ans, trois ans ; si ça ne fonctionne pas, nous allons récidiver notre demande et nous allons continuer à relouer encore une fois.

Mme DESBOIS : En fait, je ne remets pas en cause le fait qu'il vaille mieux pour la Ville le fait de céder le bail, ce n'est pas mon sujet. Mon sujet c'est simplement que quand on se positionne en tant que candidat sur ce type de proposition et d'appel d'offres, quand la personne fait appel à candidature, il y a des critères qui sont explicités. On sait en connaissance de cause qu'une offre d'achat sera privilégiée par rapport à une offre de gérance. Donc ma question était simplement : est-ce qu'effectivement ce choix qui se justifie tout à fait pour la commune de privilégier un achat plutôt qu'une gérance avait été précisé aux candidats au moment de l'appel d'offres ?

Mme VERET : On l'a annoncé effectivement. Nous avons annoncé à tous les candidats qui sont venus que pour nous, rétrocéder directement, cela nous intéressait énormément et la plupart n'ont même pas répondu par rapport à l'offre, n'ayant pas la possibilité de reprendre directement. Cela a été demandé, et ça a été précisé quand on a eu les réunions et la visite du local.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix Pour et 6 Abstentions.)

**15 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR
LE MONDE POUR L'ANNEE 2021 (2ème JURY) -
(Rapporteur : M. David PASSERON)**

M. PASSERON : Je suis très heureux de voir que les jeunes recommencent à avoir des projets et à voyager et à envisager de poursuivre leurs études, donc je vous propose de voter pour l'attribution de ces bourses, alors si vous le permettez, on peut enchaîner les délibérations 15 et 16 parce qu'elles sont très similaires, elles sont gérées par le comité local d'aide aux projets.

(Lecture du rapport de présentation.)

Ce sont des étudiants qui vont être aidés par la Ville pour leurs projets pour des stages ou pour leurs études à l'étranger.

Et ensuite on propose également d'attribuer les montants des Bourses de l'aventure et de la création pour l'année 2021, c'est le premier jury.

Mme CHABOT : Merci M. Passeron, on pourrait faire un copier/coller de mon intervention de l'année dernière, à savoir quelles sont les actions de promotion pour assurer une large diffusion de ces dispositifs qui sont très intéressants pour nos jeunes ? Et on avait émis l'hypothèse qu'il serait bien que des membres de la minorité puissent participer au jury. L'année dernière, c'est resté lettre morte mais je suis pleine d'espoir pour l'année 2021/2022.

M. PASSERON : Je vous répondrai simplement pour la promotion de ces événements : On a renforcé la communication sur les réseaux sociaux notamment avec Instagram qui est en train de se mettre en place ; vous avez également le nombre de jeunes qui sont abonnés à la newsletter du

11 qui augmente ; et on compte bien sûr comme je le dis chaque fois sur le meilleur réseau social qui est nous-mêmes. Si vous allez sur le Net, vous tapez : « Antony aide projets », vous pouvez partager cela avec tout le monde autour de vous et vous allez arriver sur la liste de toutes les aides que la Ville propose aux jeunes et il y en a beaucoup. Et je le redis également régulièrement, nous avons là une petite dizaine de projets, nous pouvons monter à 20, 30, 40 s'il le faut. Donc il y a de la marge, il faut le faire savoir, les jeunes ont besoin, vous voyez les montants. Il y a des montants qui sont une aide exceptionnelle. On a moins donné en 2020, donc en 2021 on est un peu plus généreux mais on peut augmenter le budget sans problème. Donc c'est chacun de nous qui peut faire connaître ces aides et il y a beaucoup de jeunes qui peuvent en bénéficier. Donc n'hésitez pas, et bien sûr on a encore des efforts à faire dans la communication et on y travaille très activement.

M. le Maire : Vous avez remarqué que parmi les bénéficiaires il y a deux étudiants de Jean Zay.

Mme HUARD : Il y a beaucoup de ces dossiers qui sont surtout des études de niveau Master, or je crois que les séjours à l'étranger sont aussi ouverts à des niveaux d'études plus bas...

M. PASSERON : Études supérieures, oui, études supérieures.

Mme HUARD : Oui, et donc il y a assez peu de projets qui sont présentés par des jeunes qui font ce type de formation, je pense à des BTS par

exemple au lycée Théodore Monod où il peut y avoir des séjours à l'étranger pour aller faire de la cuisine à l'étranger ou des choses comme ça, mais on n'a pas de dossiers là-dessus.

M. PASSERON : Non, je confirme, il en manque. Il le faudrait, tout à fait.

Mme HUARD : Peut-être la question de la promotion se pose directement dans les établissements où ces élèves peuvent étudier et sont peut-être aussi Antoniens ...

M. PASSERON : Alors on le fait, peut-être pas assez ; il faut que l'on renforce la communication dans les établissements, on le fait déjà avec les ZENO, il y a également une grande communication qui est faite très régulièrement tous les trois mois dans les établissements scolaires mais on peut insister davantage, tout à fait.

M. le Maire : Donc vote pour Cap sur le Monde, pour les étudiants :

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

16 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2021 (1 er JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

17 - ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION CAPITAL FILLES ET ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT CORRESPONDANTE

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous, ce rapport concerne l'association « Capital filles » d'où le petit clin d'œil tout à l'heure par Isabelle Rolland concernant la future médiathèque et la volonté de favoriser la communication autour des filières scientifiques pour les jeunes filles parce que là, c'est le même objectif. En fait notre volonté était de prolonger l'idée que l'on avait eue avec la campagne du 8 mars, la campagne du droit des femmes avec les affiches, vous vous souvenez, dans la Ville de ces femmes antoniennes inspirantes avec des métiers parfois inattendus comme astrophysiciennes ou cadres dans le BTP, pour casser un peu les clichés des métiers dits masculins. Donc on a réfléchi à l'idée de Mentoring, j'ai eu l'occasion d'échanger avec Pascale Cros, la DRH et Claire Genest qui m'a soufflé le nom de cette association qu'elle connaissait par ailleurs, Capital Fille.

L'association en elle-même a été créée en 2012 par le PDG d'Orange, Stéphane Richard, avec des entreprises, des membres fondateurs qui représentent chacun un secteur d'activité. Donc les grands noms comme France télévisions, SNCF, Orange, L'Oréal etc. Leur idée était d'accompagner des jeunes filles des quartiers populaires et des zones

rurales avec un engagement conjoint entre des marraines collaboratrices de certaines de ces entreprises, des institutions partenaires, et évidemment l'Education nationale et l'enseignement supérieur via les enseignants.

Nous rejoignons ce réseau. Concrètement il va concerner chez nous les lycéennes des lycées Théodore Monod et Descartes. Donc cela va être un moyen de travailler avec les chefs d'établissement pour voir aussi quelles filles en particulier pourraient être plus susceptibles d'être intéressées, c'est vraiment l'association qui va prendre ce relais parce qu'ils en ont évidemment une grande habitude maintenant.

Concrètement, leurs objectifs, pour les redire plus précisément, c'est renforcer bien sûr la confiance des jeunes filles en elles-mêmes, en leur avenir professionnel, les inviter à découvrir des filières d'avenir notamment scientifiques, technologiques, industrielles, les accompagner dans leur choix de formation et d'orientation, les encourager à voir aussi les filières d'apprentissage, et puis donner une image positive et accueillante des entreprises, ce que certaines n'ont pas toujours.

Donc comment concrétiser tout cela ? Cela s'inscrit dans la durée, l'engagement que vont prendre certaines marraines. Il y a des ateliers collectifs, un tutorat collectif qui est ouvert dès les classes de seconde, même de troisième dans certains collèges, seconde, première, terminale, afin de sensibiliser les élèves au large panel des activités, des métiers et des filières. Et puis après est proposé un tutorat individuel auprès des

élèves de terminale sur toute leur année de terminale pour faire un accompagnement avec la difficulté de parcours Sup, tous les choix qu'il faut motiver, ouvrir votre réseau, leur donner confiance, etc.

Cet engagement représente à peu près dix heures sur l'année pour les marraines qui souhaiteraient rentrer dans le dispositif parce que l'objet pour que cette adhésion fonctionne, c'est qu'on ait des marraines associées, donc moi je propose que les élus qui le souhaitent, majorité comme opposition, deviennent marraines ; je pense que c'est une expérience très enrichissante pour chacun, on accompagne une jeune bien sûr d'un milieu moins favorisé, et puis je pense que c'est gratifiant pour la marraine de se rendre utile et en même temps ce n'est pas un engagement si terrible. Après on peut le prolonger évidemment en fonction de son emploi du temps et de sa volonté propre.

Donc pour s'inscrire maintenant ça y est, c'est acté, sur le site de « Capital filles » je vous donnerai les liens, je les ai déjà communiqués à mes collègues, je le ferai aussi pour l'opposition ce soir ou demain. Vous avez aussi l'onglet avec « ville d'Antony » qui apparaît et donc vous pouvez cliquer dessus et vous inscrire avant mi-septembre, ce serait mieux, comme ça on a le temps d'organiser les choses. Mais en tout cas l'association a déjà travaillé avec le rectorat pour ouvrir le dispositif aux lycées Descartes et Théodore Monod. Donc on en est ravis.

On est aussi la deuxième ville, alors pareil, Isabelle parlait tout à l'heure de la Ville de Rennes, moi je suis fière qu'Antony soit la deuxième Ville seulement à rentrer dans le dispositif. Il y a beaucoup de Chambres de Commerce et puis la région Île-de-France, la Métropole de Lille également. Alors les hommes, vous n'êtes pas en reste, vous n'êtes pas exclus. L'idée c'est que vous parliez aussi de cette association à vos collègues, en entreprise, nous, là on fait adhérer la Ville ; pour les salariés après évidemment je ne l'ai pas dit, on va communiquer auprès de nos salariés pour que les femmes qui souhaitent être marraines le fassent ; cela fait aussi des synergies entre les élus, et les cadres de la ville en tant qu'employeurs, et vous messieurs, vous pouvez aussi en parler à vos conjointes, à vos collègues dans vos entreprises ou faire adhérer aussi vos entreprises, même si elles ne sont pas Antoniennes.

En effet, la deuxième idée, c'est également de prolonger ce partenariat avec les entreprises Antoniennes, on en avait déjà parlé avec Francois Goulette et puis il y avait eu un travail sur le mandat précédent avec les femmes entrepreneurs, dont mon ancienne collègue Fatma Betouati que je salue au passage ; donc on va reprendre tout cela, ça prend du temps, je suis désolée de ne pas avoir informé l'opposition de cet objet parce que cela s'est fait assez rapidement pour que l'on soit dans les délais pour la rentrée prochaine et démarrer tout de suite. Tout a été initié là pour que l'on puisse ne pas perdre un an et démarrer dès septembre.

On parlait de formation tout à l'heure, si vous souhaitez être marraine, la Ville ça l'engage aussi, on va payer une cotisation seulement à partir de l'année prochaine, « Capital filles » nous offre l'adhésion jusqu'à janvier prochain, ensuite c'est une adhésion de 500 € et la Ville s'engage à former toutes celles qui souhaiteraient être marraines pendant une journée de formation avec le GRETA, une journée de formation au tutorat parce qu'on ne s'improvise pas non plus accompagnatrice auprès d'une jeune fille, d'une ado comme ça. Donc le fait qu'il y ait un partenariat avec l'Education nationale concrétise aussi des détails très techniques, d'assurance, etc. C'est-à-dire que quand la jeune fille vous rencontre, elle est considérée sur le temps scolaire. Tout cela fait qu'il n'y a pas de prise de risque en termes d'assurance, etc.

N'hésitez pas si vous avez des questions. J'espère qu'au-delà des clivages politiques ce sujet fera l'unanimité, parce que je pense qu'il est enrichissant pour tous et puis ça nous fera aussi un point d'entrée dans les lycées pour faire des campagnes de sensibilisation dans la délégation égalité hommes/femmes pour des préventions sur le harcèlement, aussi les violences sexistes, etc., aussi bien pour les garçons que pour les jeunes filles. Donc cela permet de lancer, de poser des jalons aussi dans ces lycées et puis après on ira aussi frapper aux collèges et dans les écoles, on ne les oublie pas. C'est un premier dispositif que je vous propose et concrètement aussi, si vous souhaitez avoir par visio une présentation par

l'association elle-même, vous notez mardi 31 août 18h. Je ne peux pas faire mieux en termes de délai et de précision. Bienvenue donc à toutes celles qui le souhaitent et puis, pour que cela fonctionne, il faut que vous en parliez aussi autour de vous et j'espère que parmi mes collègues et parmi l'opposition vous vous inscrirez, je me suis inscrite.

Mme DESBOIS : Alors ce n'est pas une question, c'est simplement pour saluer l'initiative de Mme Schlienger et de la Mairie derrière elle. Vous n'êtes pas sans savoir, pour en avoir parlé dans un certain nombre de conseils municipaux et en commissions, que cette dimension du mentorat auprès des jeunes, là, il est en partie sur la population des jeunes filles issues de certains quartiers qui sont particulièrement sujettes potentiellement à l'autocensure, au besoin de renforcement positif sur les capacités dont elles disposent pour s'orienter et pour accéder à une vie professionnelle, on y est complètement sensibles et on ne peut que saluer l'initiative. L'adhésion à l'association c'est très bien, le fait de faire des recrutements parmi l'équipe des élus c'est encore mieux. Parmi les agents de la ville on passe encore un stade, moi effectivement après, je me dis de quelle manière est-ce qu'une commune de l'envergure d'Antony peut aller plus loin sur la mobilisation de marraines ? Je pense qu'indépendamment du fait que l'association au départ s'appuie sur des volontaires marraines issues d'entreprises et d'institutions partenaires, on peut être un peu plus ambitieux et se dire que finalement je suis bien persuadée que sur Antony il

y a des marraines, des professionnels de tous secteurs d'activité qui seraient intéressés bien au-delà de nous, élus, voire des agents de la commune, peut-être des entreprises du Territoire pour contribuer et qu'on augmenterait la force de frappe et d'accompagnement de nos jeunes Antoniennes de ce type de quartier. Est-ce que cela a été envisagé à travers peut-être un appel à la mobilisation via le site de la Ville ou ce type de choses de pouvoir consolider des candidatures au niveau de la Ville d'Antony ? Ce serait une belle opération pour la commune, une belle matérialisation de cet engagement dans le sens du soutien à ces jeunes femmes, et encore une fois je pense que c'est quelques heures par an, il y a beaucoup d'Antoniennes qui seraient prêtes à les donner pour cette cause et qu'on a les moyens d'action de mobiliser.

Mme SCHLIENGER : Oui tout à fait, c'est ce que je disais quand je disais qu'on avait échangé avec Monsieur Goulette qui lève la main et qui dira quelques mots, c'est l'objectif. Bien sûr ce n'est pas de rester entre quelques marraines élues ou même de la Ville, c'est de fédérer au niveau territorial les entreprises sur ce dispositif pour montrer qu'à Antony, on y va et qu'on essaye d'être une locomotive en tant qu'institution, de tirer avec nous les entreprises ; on va communiquer dessus bien sûr via aussi le réseau pour dire que le développement économique prend à sa charge cette action, avec certains outils de communication dédiés et puis les outils plus généraux, mais là comme je vous le disais, j'ai contacté Capital filles,

mis en place tout le dispositif pour que cela puisse se faire vraiment dès cette rentrée. Cela vient juste de démarrer, on va signer la convention là et ensuite on va communiquer dessus plus précisément bien entendu.

Mme DESBOIS : Mon point n'était pas forcément que des volontaires issues des entreprises Antoniennes même si ce serait une bonne chose, c'était même d'aller chercher des Antoniennes. Indépendamment du fait qu'elles travaillent dans des entreprises de la Ville, je pensais à des volontaires et des marraines en puissance au sein des citoyens à Antony.

Mme SCHLIENGER : Oui, c'était l'idée aussi de la campagne du 8 mars, les femmes ne sont pas forcément sur les entreprises d'Antony. Certaines sont déjà partantes pour l'être, le dispositif Capital filles peut être approché effectivement en direct aussi, excusez-moi je ne l'avais pas précisé mais bien entendu on va aussi élargir à toutes les bonnes volontés même si elles travaillent en dehors.

M. GOULETTE : Nous avons eu une réflexion avec Mme Schlienger justement pour faire connaître le dispositif. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a un créneau temporel, une petite fenêtre de tir pour que ça coïncide si j'ai bien compris, Stéphanie, ce que tu as expliqué, pour que cela coïncide avec l'année scolaire ; et donc là, c'est bon pour l'année prochaine puisque c'était enclenché pour la mairie, maintenant c'est un petit peu tard pour lancer la communication mais on a prévu d'en faire une communication auprès des entreprises d'Antony sur lesquelles on est aussi en train de développer une

communication ciblée en relançant la lettre économique qui avait été lancée dans le mandat précédent et que l'on est en train de remettre à jour comme un outil de communication dans les entreprises d'Antony. Donc il y aura une communication qui sera faite vers ce public sachant que ce sera le tissu économique au sens large, donc ce n'est pas nécessairement que les entreprises, ça peut être aussi les Antoniens intéressés par ces questions, après pour ce type de communication, ce qu'il faut savoir, c'est qu'il faut que ce soit un petit peu ciblé parce que cela ne concerne pas tout le monde. On ne peut pas communiquer sur tous les sujets auprès de tout le monde, cela devient illisible, et donc on a quand même cette réflexion sur comment toucher les gens qui potentiellement pourraient être intéressés ?

Mme SCHLIENGER : C'est une démarche que l'on a envie d'engager sur la durée, vous imaginez bien que l'on ne va pas faire une année et puis s'arrêter. Donc là c'était pour être dans le timing et bien sûr cela va se peaufiner et on va communiquer à plus grande échelle cette année, et puis après l'année suivante sans doute plus.

Mme REMY-LARGEAU : Alors notre groupe va s'abstenir non pas parce que nous sommes contre, nous sommes favorables évidemment à tout ce qui a été dit précédemment mais par contre nous, ce qui ne nous plaît pas, c'est les membres fondateurs en fait de cette association parce qu'en termes de pratique de ressources humaines, je pense que France Telecom ne s'est pas particulièrement illustrée de manière positive ces derniers

temps ; on pourrait parler aussi de la Société Générale et de son rapport à la fiscalité ; et on pourrait aussi parler par exemple du groupe Vinci et de son rapport à l'écologie. Donc pour ces raisons, nous pensons qu'il y a d'autres moyens et d'autres acteurs sur lesquels on pourrait s'appuyer pour favoriser dans le cadre d'un partenariat avec l'Education nationale le fait de lutter pour toutes ces causes que vous avez énumérées. Merci.

Mme SCHLIENGER : Après, je pense que ce sont les entreprises pourvoyeuses de beaucoup d'emplois, dans le numérique, etc., vous savez qu'il y a plus de la moitié des métiers qui n'existent pas encore et c'est important que les jeunes filles soient dans ces filières scientifiques, numériques, cyber sécurité etc., et qu'elles ne se censurent pas ; et je pense qu'elles seraient heureuses aussi que l'on puisse les orienter vers des stages dans ces entreprises-là justement. Donc elles prendront acte de votre non-choix.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

18 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX 2020 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) -

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : La Commission consultative des services publics locaux qui existe depuis toujours, enfin depuis très longtemps, a examiné les rapports de la restauration scolaire, de la chambre funéraire, du poney club, du tennis, elle les a examinés et vous allez d'ailleurs les examiner aussi puisqu'au moins trois d'entre eux sont à l'ordre du jour, nous allons en délibérer maintenant. On nous demande néanmoins d'approuver le rapport dans lequel il n'y a pas grand-chose, il faut bien le dire...

M. MAUGER : Les comptes rendus tiennent en peu de lignes puisque les rapports examinés par cette commission sont déjà passés devant le conseil municipal ou vont passer comme vous venez de le dire. C'est en théorie une commission néanmoins importante, c'est elle qui se prononcera prochainement sur le choix du mode de gestion de la restauration scolaire et Séniors, à savoir continuer en délégation ou opérer un retour en régie. Nous savons que cet examen est une obligation mais que votre choix est en réalité déjà arrêté : vous continuerez avec un délégataire privé qui s'approvisionne à l'échelle de l'Europe et comprime les coûts. C'est de cette façon que vous avez économisé 900.000 € en passant à Sogères lors du dernier changement de contrat. Pourtant il y a quelques années, M. le Maire, vous aviez fait un choix fort et judicieux en construisant une cuisine centrale à Antony. Vous devriez faire le pas suivant, comme les communes voisines. Cette cuisine, vous ne l'exploitez pas, elle vous sert plutôt à être en position de force pour négocier avec de grands groupes de restauration

collective. Quatre villes voisines : Bourg-la-Reine, Fontenay aux Roses, Sceaux et Montrouge ont décidé de s'allier pour agrandir la cuisine de Fontenay-aux-Roses pour gagner en maîtrise de la qualité des repas et avoir des partenariats avec les producteurs locaux et bio. Par exemple un accord avec une légumerie des Yvelines pour une production et des visites sur place pour les écoliers. L'un des principaux obstacles au retour en régie est la perte de savoir-faire, rejoindre ces quatre villes pour travailler ensemble aurait du sens.

Je conclurai par deux propositions : la première est plutôt une incitation en direction des membres de la commission transition écologique à se pencher sur le futur cahier des charges de la restauration ; et la seconde consiste à intégrer en tant que membre avec voix consultative l'ensemble des représentants des parents et des seniors dans la commission des services publics locaux et la commission de délégation des services publics lorsque ces commissions examineront la restauration des écoles et des seniors. À Bourg-la-Reine les représentants des parents ont obtenu d'être pleinement associés à l'élaboration du cahier des charges au cours de trois ou quatre réunions hors commission des menus. La dernière de ces réunions a eu lieu en présence de la personne en charge de la rédaction du cahier des charges avant l'appel d'offres. Je pense que c'est un exemple à suivre.

Mme FAURET : On a fait exactement la même chose à Antony pour le prochain marché : on a eu une réunion avec les parents d'élèves membres

de la commission des menus, c'était hors commission des menus, on a échangé avec eux pour le futur cahier des charges, donc je ne vois pas ce que vous reprochez.

M. MAUGER : Une réunion, cela reste assez symbolique...

Mme FAURET : C'est-à-dire ? Je ne comprends pas, on les a associés, ils vont encore être associés, je ne vois vraiment pas où est le problème.

M. le Maire : Je propose que l'on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour et 3 Abstentions.)

Mme DESBOIS : Simplement pour expliquer l'abstention de notre côté : en fait dire approuver ou désapprouver une feuille de présence, ce n'est pas intéressant, alors il se trouve que dans notre groupe on a effectivement Christophe Mongardien qui participe à ce type d'instance, mais ce n'est pas le cas pour les autres groupes et donc de ce fait-là, approuver ou désapprouver un document qui est en fait une liste, une feuille d'émargement, ça ne présente pas forcément d'intérêt et il n'y a pas matière à poser un avis dessus.

M. le Maire : Je suis encore d'accord avec vous, ça ne sert à rien mais c'est comme ça, on doit le faire.

19 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPaux ET

**DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DU CLUB HOUSE DU STADE
GEORGES SUANT POUR L'ANNEE 2020**

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

M. le Maire : Vous l'avez eu, vous avez pu l'examiner vous-mêmes. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, Alors on ne vote pas, on prend juste acte de la communication.

Il est pris acte de la communication du rapport.

**20 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE
PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU PONEY-CLUB ET DE LA
FERME D'ANTONY POUR L'ANNEE 2020**

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

M. le Maire : Même chose pour le club équestre.

Mme REMY-LARGEAU : Une question qui sera brève je vous rassure, juste pour savoir si l'on peut avoir quelques informations concernant le devenir justement du poney club et de la ferme d'Antony ?

M. le Maire : Le devenir est brillant, le club est en train de gagner 100 adhérents de plus chaque année depuis que la nouvelle équipe a repris le club, ils sont passés maintenant à près de 700... Patrick tu as des chiffres précis ?

M. REYNIER : En septembre ils étaient 644 et là ils sont pratiquement à 700.

M. le Maire : Cela marche très fort. Simplement, il ne pourra pas

déménager contrairement à ce que l'on pensait au terrain des Castors parce que l'étude qui a été menée sur ce terrain a montré que ce n'était pas possible de réaliser un centre équestre à cause de la pente. Ou alors avec d'énormes travaux mais même, je ne pense pas que cela aurait été très bon finalement vu la pente pour les chevaux d'évoluer sur ce site. Par conséquent nous allons rester au Parc Heller.

Mme REMY-LARGEAU : Au Parc Heller, d'accord. Et donc du coup que devient le terrain des Castors ?

M. le Maire : Le terrain des Castors, on va réfléchir à son avenir mais alors là je vous rassure tout de suite, il ne sera pas vendu, on va le garder pour maintenir une activité la plus verte possible sur ce terrain.

Mme REMY-LARGEAU : Et on pourra vous donner des idées ?

M. le Maire : On va réfléchir, on va peut-être interroger la population comme vous le disiez, effectivement c'est une bonne idée, sur l'avenir de ce terrain.

M. MONGARDIEN : Avec le déménagement du centre équestre il était prévu de refaire des travaux, c'est ce que vous nous aviez expliqué ...le site avait besoin de travaux. Ne déménageant plus, que faisons-nous de ces travaux ?

M. le Maire : On va devoir reconstruire sur le site. On va devoir reconstruire le centre équestre sur le site, donc là il y aura un problème du maintien ou pas de l'activité pendant un an au minimum. Oui, c'est sûr. C'est pour cela

d'ailleurs que l'on voulait construire sur un autre site pour éviter ce problème., Là maintenant on ne pourra pas l'éviter et donc on va voir comment on va le traiter.

On y réfléchit. Donc l'avenir du centre équestre, le rapport vous l'avez eu, pas d'autres questions ?

Il est pris acte de la communication du rapport.

21 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU FUNERARIUM POUR L'ANNEE 2020 -

(Rapporteur : Mme Christiane ENAME)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme REMY-LARGEAU : Deux remarques et une question : Première remarque : il y a une augmentation de 20 % des admissions par rapport à 2019 et un chiffre d'affaires qui augmente également de 15 %, comme il est noté dans le rapport cela s'explique principalement par l'épidémie de la Covid 19. Le résultat, lui, s'élève à 62.000 € après impôts et redevances, c'est-à-dire par contre un peu moins qu'en 2019, mais on peut constater quand même qu'il s'agit d'une affaire encore très rentable pour le délégataire.

Deuxième remarque : les tarifs page 18 ont augmenté de 3 % en 2020, d'où ma question : pouvez-vous nous indiquer la révision de tarifs pour 2021 ?

Les tarifs de 2021 par rapport à 2020 ont-ils une augmentation ?

M. le Maire : Non, ils n'augmentent pas, je ne pense pas. Ils sont sans changement.

Mme REMY-LARGEAU : Merci.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? Donc dont acte également.

Il est pris acte de la communication du rapport.

Questions diverses

M. MAUGER : J'avais préparé une question orale, ma collègue Isabelle Rémy-Largeau aussi, mais j'avais aussi une question écrite sur les indemnités de votre fonction, M. le Maire ; et ma question orale portait sur le permis de louer. Est-ce que vous préférez que je vous pose la première ou la deuxième ?

M. le Maire : Comme vous voulez.

M. MAUGER : Donc ma question écrite :

M. le Maire, il y a un an, vous avez obtenu de votre majorité une indemnité pour frais de représentation sans nécessité de présenter le moindre justificatif. Notre groupe municipal Antony Terre Citoyenne avait voté contre et les deux autres groupes minoritaires s'étaient abstenus. Fermeture des

restaurants, absence de réception pendant la crise sanitaire n'y ont rien changé, invariablement 800 € chaque mois aux frais du contribuable en toute légalité sauf qu'il ne peut s'agir d'une indemnité déguisée. Cette indemnité pour frais de représentation vient s'ajouter à celle de Maire d'un montant de 5.134 €, de Vice-Président du Territoire, 1.711€, de vice-président du SIMACUR 732 €, et bientôt de conseiller départemental puisque vous allez cumuler ces mandats. Serez-vous alors au plafond prévu par la loi ? Nous avons besoin de vos lumières puisque vous n'avez déclaré aucun mandat électif ni aucune indemnité d'élu auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Bien que réitérée en juin et en octobre 2020, votre déclaration d'intérêts reste muette sur ce sujet.

Autre signe d'opacité : le conseil municipal n'a pas eu, avant l'examen du budget, communication des indemnités au titre de vos différents mandats et fonctions. C'est pourtant une obligation pour tous les conseillers municipaux, à commencer par le premier d'entre eux, avant l'examen du budget d'une commune selon l'article de loi L 2123.24-1-1 du code général des collectivités territoriales. Nous réclamons donc la transparence sur les indemnités que vous percevez M. le Maire et l'application de la loi sus-citée.

M. le Maire : Jusqu'à présent, M. Mauger, c'était l'extrême droite qui attaquait sur les indemnités des élus. Déjà c'était l'Action Française sous la 3ème République, ou c'était les Poujadistes dans les années 50 ! Maintenant c'est la Gauche, ce qui montre à quel point la Gauche a mal

évolué depuis quelques années, et cela se traduit d'ailleurs dans les résultats électoraux, M. Mauger.

Alors vous m'attaquez sur mes indemnités, vous trouvez que je gagne trop, c'est clair, je vais vous dire une chose mais je l'avais déjà dit à un autre conseil municipal, mais je vous le confirme : je suis à la tête d'un exécutif où il y a à peu près 1.000 salariés, qui gère un budget de près de 100 Millions d'Euros et je n'ai pas, et de loin, la rémunération la plus élevée de la Mairie. J'ai, avec l'indemnité pour frais que vous contestez, la dixième rémunération de la mairie, la dixième ! Je suis dépassé par tous les cadres supérieurs de la mairie, plus un certain nombre d'ingénieurs et de chefs de service. Voilà. Vous connaissez beaucoup de patrons d'entreprises qui gagnent moins que leurs salariés ? Moi oui. Et d'ailleurs quand je dis « moi », c'est le cas de tous les maires. C'est le cas de tous les maires qui gagnent nettement moins que leurs fonctionnaires alors qu'ils travaillent... Moi je travaille 70 heures par semaine, les autres maires aussi. Ils travaillent tous beaucoup, presque tous en tout cas, et pour une indemnité... je ne dis pas de misère, mais en tout cas une indemnité inférieure au salaire de leurs cadres, de beaucoup de leurs cadres. Et je pense que dans les grandes villes comme Paris, c'est encore pire. Les cadres parisiens gagnent certainement beaucoup plus que la maire de Paris parce qu'ils n'ont pas une indemnité qui est plafonnée par la loi, et eux peuvent avoir des rémunérations bien supérieures.

Donc que l'on fasse de la politique pour attaquer le niveau trop élevé des indemnités des élus, moi je trouve cela scandaleux ! C'était bon autrefois pour l'extrême droite, maintenant c'est vous également qui vous y mettez... Je trouve cela assez déprimant !

Maintenant vous dites que le patrimoine des élus est présenté à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, effectivement, mais mon patrimoine, tous les six ans il est présenté à la commission, à cette Autorité mais je fais aussi une déclaration d'intérêts et les intérêts, ce n'est pas une déclaration de revenus, c'est une déclaration qui permet de voir s'il peut y avoir un conflit d'intérêts. Si j'étais par exemple chef d'entreprise, si j'étais consultant, il pourrait y avoir un conflit d'intérêts entre mes fonctions d'élu et mes fonctions professionnelles. J'ai des collègues effectivement, des maires, qui ont un métier et là il peut y avoir un problème. C'est pour cela les déclarations d'intérêts. Mais entre le fait que je suis Vice-Président, que je suis élu Vice-Président du Territoire ou Vice-Président du SIMACUR ou vice-Président de n'importe quel organisme et élu également au Conseil Départemental, ce n'est pas un conflit d'intérêts, c'est normal. C'est dans l'ordre des choses et c'est connu. Donc il n'y a pas de déclaration à faire. Et quant au fait que vous nous dites que je vous cacherais des choses, alors que vous avez tous les éléments, vous avez même cité le montant exact de mon salaire et de l'ensemble de mes indemnités, par conséquent on ne cache rien, vous le savez ! C'est voté ! Ce sont des niveaux de revenus qui

sont votés par les instances de décision des collectivités.

Donc non, je pense mon cher M. Mauger que vous faites de la politique d'extrême-droite et je trouve cela déplorable !

M. MAUGER : Il s'agit juste d'appliquer la loi et de faire une déclaration conforme à la Haute Autorité.

M. le Maire : Non, elle est transparente. La Haute Autorité n'a rien trouvé à redire sur ma déclaration !

M. MAUGER : Sur les déclarations de vos collègues du Territoire se trouve le montant des indemnités qu'ils touchent ...

M. le Maire : Oui et alors ? Qu'est-ce que je peux faire ?

M. MAUGER : Et pas sur la vôtre.

M. le Maire : Le problème, ce sont les conflits d'intérêts, c'est tout !

M. MAUGER : Non, pas seulement. Pas seulement ...

M. le Maire : Mais si !

M. MAUGER : Elles sont consultables, donc les Antoniens les trouveront eux-mêmes.

M. le Maire : La Haute-Autorité connaît parfaitement ce que j'ai comme indemnités, la preuve c'est que vous, vous les connaissez aussi ! Elle veut savoir simplement quels sont les conflits d'intérêts que je peux avoir avec des activités privées. C'est tout.

M. MAUGER : Contrairement à ce qui s'est passé au conseil municipal, le Territoire a appliqué la nouvelle loi 2123.24-1-1 que j'ai citée tout à l'heure.

Ce n'est pas le cas de notre conseil municipal. Avant l'examen du budget il aurait dû y avoir...

M. le Maire : Que l'administration ait oublié une déclaration, c'est possible, cela arrive quelquefois oui, ça lui arrive ...

M. MAUGER : Ah ! Donc vous reconnaissez quelque chose...

M. le Maire : Vous dites beaucoup de bien de l'administration en général et beaucoup de mal des élus. Il arrive quelquefois que l'administration se trompe, cela arrive ; ce n'est pas grave.

M. MAUGER : D'accord.

M. le Maire : De toute façon, vous connaissez les chiffres ; la preuve, vous les avez cités !

M. MAUGER : J'ai une partie des chiffres grâce au Conseil du Territoire. Si vous exercez des fonctions subséquentes à votre mandat de Maire, par exemple je n'ai pas ces chiffres-là.

M. le Maire : Si, vous venez de les citer ! Vous avez cité le montant de mon indemnité brute de Maire, vous avez cité le montant de mon indemnité de vice-Président et même celle du SIMACUR. Vous avez tous les chiffres. Donc ils sont publics.

Mme DESBOIS : Je ne vais pas rentrer dans ce débat passionnant mais simplement préciser pour les Antoniens que vous mélangez M. le Maire ce qui est de l'indemnité et ... d'aucun se dira c'est élevé ou ce n'est pas élevé par rapport à des responsabilités que vous portez aujourd'hui. Quand on

parle en revanche de l'indemnité de représentation et de frais de mandat, on n'est pas sur du salaire. Vous comparez cela à des niveaux de salaire mais ce qu'il faut bien que les Antoniens aient en tête, c'est que l'on est sur ce qui est censé être du dégrèvement par rapport à des frais engagés. C'est défiscalisé, ce n'est pas du salaire. Et donc je pense qu'il faut arrêter de mettre tout dans le même panier parce que c'est important, je pense, en termes de transparence qu'il puisse y avoir des justificatifs qui soient produits. Vous citez le salaire en entreprise M. le Maire, mais quand en entreprise on fait des frais professionnels, on les déclare et on les justifie. Voilà. Donc je ne reparle pas du débat sur les indemnités, en revanche sur celle-ci qui est vraiment une indemnité censée financer des frais, elle devrait en toute transparence parce que c'est défiscalisé et que cela constitue pour certains Antoniens effectivement deux tiers d'un salaire quand les gens sont au SMIC, cela devrait faire l'objet, et vous seriez grand de pouvoir le justifier.

M. le Maire : Ecoutez Mme Desbois, c'est la loi. La loi ne prévoit pas de justificatif. Elle ne prévoit pas de justificatif, c'est une indemnité qui est forfaitaire. Elle est forfaitaire. Il n'y a pas de justificatif.

Mme DESBOIS : Oui mais vous le justifiez en l'amenant à votre niveau de rémunération globale ; c'est là où je voulais apporter la précision, ce n'est pas censé être du salaire. C'est quand même un élément important.

M. le Maire : Non mais d'accord, mais il n'empêche que même en tenant

compte de cette indemnité, je n'ai que le 10ème salaire. Si je ne tenais pas compte de cette indemnité, j'aurais le 14ème salaire. C'est pour bien montrer les choses. Je ne gagne pas des mille et des cents, c'est clair. Il n'y a pas de scandale. Si je gagnais effectivement 10.000 € ou 15.000 € comme un chef d'entreprise normal, là effectivement oui mais ce n'est pas le cas. Je suis au niveau d'un cadre moyen alors que je commande un millier de salariés et que je gère un budget de 100 millions ; et que je travaille 70 heures par semaine.

Mme DESBOIS : Le sujet n'est pas le niveau M. le Maire, c'est juste pour dire que l'indemnité de frais de représentation et de frais de mandat n'est pas un complément de salaire.

M. le Maire : Oui, d'accord, vous faites du juridisme. Mais la réalité c'est cela. Et si on veut me salir, qu'on le dise !

Mme CHABOT : Je trouve quand même un tout petit peu étonnant de considérer qu'un salaire entre 8 et 10.000 € par mois est un salaire de cadre moyen en France, ou alors on n'a pas exactement les mêmes références...

M. le Maire : Non, Madame Chabot, moi j'ai 4.000 € de salaire, pas 10.000 !

Mme CHABOT : D'accord, pardon. À titre personnel, je pense que s'il n'y avait pas le cumul des rémunérations, ce serait une très bonne manière de mettre fin au cumul des mandats. Et par ailleurs je peux vous dire que je suis quand même assez choquée de vous entendre insinuer que M. Mauger a des positions d'extrême-droite...

M. le Maire : Oui !

Mme CHABOT : Non, pas du tout.

M. le Maire : Si, c'est une position d'extrême-droite !

Mme CHABOT : Si l'on était dans une démocratie des pays du Nord, vous achetez un Toblérone avec votre carte bleue professionnelle et effectivement vous perdez votre mandat. C'est une démarche simplement de transparence, de logique, les frais professionnels effectivement vous n'êtes pas tenu de les justifier parce que votre conseil municipal a voté la non-justification de ces frais. Et effectivement c'est quelque chose qui n'est pas normal. Ce sont des frais professionnels, Mme Desbois l'a rappelé, c'est quelque chose qui n'est pas fiscalisé, donc moi je trouve que votre justification est emberlificotée et ne vous grandit pas !

M. le Maire : Madame Chabot, c'est vous qui n'êtes pas grandie ...

Mme CHABOT : Si vous voulez, moi je peux vous présenter ma déclaration d'impôts, je n'ai rien à cacher !

M. le Maire : La loi ne prévoit pas, et elle ne prévoit pour aucun maire de justifier ses frais professionnels. C'est un montant qui est forfaitaire, c'est tout ! Et que vous m'attaquez, vous aussi, sur ce plan-là, cela ne vous grandit pas ! Voilà.

On passe à une question suivante ?

Mme REMY-LARGEAU : Oui mais je voulais compléter, parce que...

M. le Maire : Très bien ! Très bien ! Allez-y, complétez !

Mme REMY-LARGEAU : Je suis très étonnée de la colère que provoque une question et je m'interroge sur l'origine de cette colère...

M. le Maire : Moi je m'interroge sur l'origine de la question !

Mme REMY-LARGEAU : Oui, j'ai bien compris mais alors confondre une demande ... comment dire ... si demander des précisions, des justificatifs, de la transparence, c'est pour vous une démarche d'extrême-droite, excusez-moi mais pour moi, et je pense que c'est pareil pour tous les collègues qui se sont exprimés ici en minorité, pour nous c'est juste l'exercice légitime en tant que citoyens et élus de poser des questions et d'avoir des éclaircissements. Si les éclaircissements que vous apportez sont satisfaisants, très bien, mais il n'est nul besoin de se mettre en colère pour donner ces précisions. Je vous remercie.

M. le Maire : Mme Rémy-Largeau, quelle hypocrisie ! Vous êtes en train d'essayer de me salir ... de me salir en prétendant que je camoufle quelque chose alors que je ne camoufle rien ! Mes revenus, mes indemnités, elles sont publiques et le fait que vous avez voté, comme vous avez voté pendant 32 ans depuis 1989...

Mme REMY-LARGEAU : Excusez-moi, je suis élue depuis très peu, alors... là c'est vous qui m'attribuez...

M. le Maire : Non mais vos collègues ont voté au Maire d'Antony quel qu'il soit, à Patrick Devedjian, à Raymond Sibille et à moi-même, pendant 32 ans

cette indemnité de 800 € sans exiger parce que la loi ne le prévoit pas de justificatifs. Ce n'est pas moi qui l'ai inventée cette indemnité, elle existait déjà bien avant. Et c'était une habitude à Antony, c'est tout ! Donc qu'on ne me fasse pas passer pour un escroc ! Merci !

Mme REMY-LARGEAU : Alors loin de moi d'utiliser ce genre de terme, même de l'insinuer...

M. le Maire : Si !

Mme REMY-LARGEAU : Non, vraiment non !

M. le Maire : C'est exactement ce que vous voulez faire croire, si !

Mme REMY-LARGEAU : Non, pas du tout. Désolée, si vous savez mieux que moi ce que je veux faire croire, il va falloir que vous ouvriez un salon de voyance, je ne sais pas, peut-être vous avez une carrière devant vous !

M. le Maire : Très bien. Il n'y a pas d'autres questions ? Je lève la séance.

Mme DESBOIS : Alors je suis désolée mais vous n'allez pas le faire deux fois M. le Maire ! Vous êtes en colère, c'est une chose, vous ne savez pas contrôler vos émotions mais il peut y avoir d'autres questions orales et en l'occurrence j'en ai une. Et elle ne porte pas sur vos indemnités.

M. le Maire : La séance est levée.

Mme DESBOIS : Non, vous ne pouvez pas lever la séance. S'il y a d'autres questions, elles doivent pouvoir être posées...

M. le Maire : La séance est levée.

(M. le Maire et tous les élus de la majorité se lèvent et se préparent à quitter

la salle.)

Mme REMY-LARGEAU : Alors là, vous ne pourrez pas dire qu'on n'a pas demandé à poser des questions orales ! Cela concernait l'égalité Hommes/Femmes.

Mme DESBOIS : Et moi c'était pour parler de la situation sanitaire, cela peut intéresser les Antoniens. M. le Maire, si vous ne savez pas vous contenir, vous n'avez pas pour autant le droit de lever la séance !

(La séance est levée à 23h05.)